

ORGANIZZAZIONI NON-GOVERNATIVE @ 非政府組織 @ ORGANIZACIONES NO ESTATALES @ 非-सरकारी संगठन @ неправительственные орг

10^e ANNÉE 2 10TH YEAR
FÉVRIER 1958 FEBRUARI

INTERNATIONAL
ASSOCIATIONS
INTERNATIONALES

LA REVUE DES
ORGANISATIONS ET REUNIONS
INTERNATIONALES

THE REVIEW OF
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
AND MEETINGS

NGO * ONG

PALAIS D'EGMONT
BRUXELLES

ORGANIZACIÖES NÄO-GVERNAMENTAIS @ Ծ՚ՆԻՄԱԾԱ-ՆԴ՚ Ծ՚ՅՅԻՄԻ @ IKKE-GOVERNEMENTALE ORGANISATIONER @ 非政府組織 @ ORGANIZACIJE

Pour être rapide et précis sur structure et coopération internationales ayez sous la main les publications de F

Union des Associations Internationales

- Annuaire des Organisations Internationales
6^e édition, en langue française, décrivant 1.116 organisations en 1.266 pages. Prix: 500 FB; 4.800 FF; 43 FS ou équivalent.
- Associations Internationales
revue mensuelle illustrée des organisations et réunions internationales. 64 à 72 pages par mois, abonnement : 250 FB; 2.400 FF; 22 FS ou équivalent.
Au numéro : 25 FB, 175 FF, 2,2 FS ou équivalent.
- Supplément au Calendrier des Réunions internationales
sept à dix pages par mois, miméographiées. Complète le calendrier contenu dans la revue, en ne donnant que des informations non encore mentionnées dans celle-ci. Abonnement : 300 FB; 2.880 FF; 26 FS ou équivalent.
- Les Organismes internationaux et l'Organisation internationale. Bibliographie sélective
116 pages. Prix : 100 FB; 960 FF; 8,75 FS ou équivalent.
- Documents pour servir à l'étude des relations internationales non gouvernementales
une collection bon marché et de format de poche. 7 brochures déjà parues, dont la liste sera envoyée sur demande.

Payer est facile

- Par l'envoi à notre adresse (Palais d'Egmont, Bruxelles) d'un chèque barré établi à l'ordre de l'Union des Associations Internationales
- en utilisant un des comptes suivants de l'Union des Associations Internationales :

To be an authority on international structure and co-operation you must have at hand the publications of the

Union of International Associations

- Yearbook of International Organizations
6th edition, in French with full English subtitling, indexing and glossary, describes 1,116 organizations in 1,266 pages. Some copies of the 5th (1954/55) edition, which was in English, are still available. Price of each edition : \$ 10 or 70/- sterling.
- International Associations
monthly review of international organizations and meetings, 64 to 72 pages per issue. Annual subscription: \$ 5 or 36/- sterling. Single copy : 50 c or 3/6.
- Calendar Supplement
Duplicated stop press service supplementing the calendar of forthcoming international meetings which appears in *International Associations*, 1 to 10 pages per issue. Annual subscription : \$ 6 or 42/- sterling.
- International Institutions and International Organization - a select bibliography
containing more than 780 entries; 116 pages. Price : \$ 2 or 14/- sterling.
- Documents for the study of international non-governmental relations
a new series of attractively presented pocket-size low-price publications, of which seven have already appeared; detailed list will be sent on application.

Payment can be made easily :

- All you need do is send your order, with crossed cheque (made payable to Union of International Associations) to Union of International Associations Palais d'Egmont, Brussels, Belgium.
- or, if you wish to pay in sterling, to E. S. Tew, 91, Lyndhurst Gardens, Finchley, London N 3.
- Alternatively transfer can be made to one of the following accounts, namely :

à *Bruxelles* : Compte chèque postal n° 346.99.

Compte n° 16.694 à la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc.

in *Düsseldorf* : Konto-N° 91097 der Deutsche Bank West Königsallee 45/47 (Beschränkt konvertierbares DM-Konto)

— Nach Runderlass des Deutschen Bundeswirtschaftsministeriums Nr. 23/53 können Abonnementsgebühren für den Bezug einer Zeitschrift im Postzahlungsverkehr unmittelbar in das Ausland überwiesen werden.

250 Frs B = DM 22.—

à *Genève* : Compte courant à l'Union de Banques Suisses.

in *New York* : Account at the National City Bank, 55, Wall Street.

à *Paris* : Compte n° 58567 à la Banque de l'Union Parisienne, boulevard Haussmann. 6-8 (c.c.p. n° 170-09).

à *Rome* : Compte courant à la Banco di Roma, 307, Via del Corso.

in *The Hague* : Rekening n° 785.330 at R. Mees & Zonen, 13, Kneuterdijk.

INTERNATIONAL
ASSOCIATIONS
INTERNATIONALES

10E ANNÉE 2 10TH YEAR
FÉVRIER 1958 FEBRUARY

SOMMAIRE

CONTENTS

LA BELGIQUE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE
BELGIUM AND INTERNATIONAL COOPERATION

Message de M. Victor Larock, Ministre des Affaires Etrangères	71
Belgium — Fariner in International Affairs	73
Contribution de la Belgique à l'évolution du droit international, par le Professeur Ch. De Visscher	75
La Commission Nationale Belge pour l'Unesco, par le Professeur Jean Baugniet	77
Le Comité National Belge de la FAO, par le Baron Ph. d'Otreppe	79
Une enquête sur les Services des Relations Internationales 'au sein des Départements ministériels belges	81
L'Association Belge pour les Nations Unies, par Henri Cochaux	94
L'Institut Royal des Relations Internationales, par Emmanuel Coppieters	99
Quelques figures belges des débuts de l'effort international pour une promotion sociale et économique du monde, par G. P. Speeckaert	101
Belgium, Centre for international activities	110
La personification civile des organisations internationales. La loi belge de 1919	112
Le premier répertoire des branches nationales d'organisations internationales	114
List of forthcoming international meetings (April-August 1957) — Calendrier des réunions internationales (avril-août 1958)	US

Mensuel - Monthly

« Associations internationales » est publié par
l'Union des Associations Internationales,

organisation internationale non gouvernementale, à but
scientifique, fondée en 1910, ayant le Statut consultatif
auprès du Conseil Economique et Social de F.O.N.U.
septembre 1951) et auprès de l'Unesco (novembre 1952).

" International Associations " is published by the
Union of International Associations,

non-profit making international non-governmental orga-
nization, founded 1910, granted Consultative Status by
the Economic and Social Council of the United Nations
(September 1951) and by Unesco (November 1952).

Comité de Direction - Executive Council

Président - President :

Etienne DE LA VALLÉE POUSSIN, Sénateur, Délégué belge à
l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (Belgique).

Vice-Présidents - Vice-Présidents : Sir Ramaswami MUDALIAR.

President India Steamship Company (India);
Pierre VASSEUR, Secrétaire general de la Chambre de Com-
merce Internationale (France).

Membres - Members : W. W. ATWOOD Jr, Director Office of
International Relations, National Academy of Sciences
(USA);

Th. CAVALCANTI, Doyen de la Faculté Nationale des Scien-
ces Economiques de l'Université du Brésil (Brésil) ;

D' G. ERDMANN, Secrétaire général de la Fédération des
Employeurs Allemands (Allemagne) ;

Max HABICHT, Avocat (Suisse);

T. MAEDA, former Minister, Chairman Japanese National
Commission for Unesco (Japan) ;

J. H. OLDENBROEK, Secretary-General of the International
Confederation of Free Trade Unions (Netherlands) ;

Louis VERNIERS, Secrétaire général honoraire du Ministère
de l'Instruction Publique (Belgique) ;

Vittorino VERONESE, Président du Conseil Exécutif de
l'Unesco (Italie).

Secrétaire Général - Secretary-General :

Georges Patrick SPEECKAERT, Docteur en droit.

Secrétariats

Secrétariat Général - General Secretariat :

Palais d'Egmont, Bruxelles, tél. 11.83.96.

Secrétariats régionaux - Régional Secretariats :

Allemagne : Herr Direktor K.-F. Schweig,
Ehrenhof, 3, Düsseldorf, tél. 46 408.

Argentina : M^{me} Cristina C.M. de Aparicio,
Beruto 3825 (4^o piso 9), Buenos Aires.

Brasil : M^{me} Irène de Menezes Doria, rua Ba-
rata Ribeiro, 286, apt 601, Rio de Janeiro.

France : M. Ranson, 35, boulevard de la Répu-
blique, Saint-Cloud (S.-et-O.).

Italie : M. F. Alberto Casadio, Palazzetto di
Venezia, Via S. Marco, 3, Roma.

Netherlands : Mr A. Cronheim, Burgemeester
de Monchy-plein, 14, Den Haag.

Suisse : M* Raoul Lenz, 8, rue de la Rôtisse-
rie, Genève, tél. (022) 25.52.80/25.52.89.

United Kingdom : Mr E. S. Tew, 91, Lyndhurst
Gardens, Finchley, London N. 3 : tel :
FIN 2354.

USA : Mrs Julie d'Estonnelles, c/o Woodrow
Wilson Foundation, 45. East 65th Street, New
York 21, N.Y.

Autres Membres - Other Members

Prof. R. Ago (Italie)

M^{me} M. G. Baers (Belgique)

E. Beldington-Behrens (UK)

Lord Beveridge (UK)

Dr M. Blank (Germany)

L. Boissier (Suisse)

Sir Harry Brittain (UK)

M. Caetano (Portugal)

L. Camu (Belgique)

Mgr Caprio (Vatican)

Mrs K. Chauapathyuy (India)

G. de Soysa (Ceylon)

J. Drapier (Belgique)

J. G. D'Souza (India)

R. Fenaux (Belgique)

J. H. Frietema (Pays-Bas)

A. Gjores (Sweden)

J. Gommaghtigh (Belgique)

C. H. Gray (UK)

K. S. Hasan (Pakistan)

J. Henle (Allemagne)

P. Heymans (Belgique)

P. Hoffman (USA)

E. Jensen (Denmark)

Miss A. Kane (New Zealand)

M^{me} A. M. Klompe (Pays-Bas)

O. B. Kraft (Denmark)

O. Kraft (Argentine)

H. Lange (Norway)

Prof. G. Langrod (France)

O. Leimgruber (Suisse)

Ed. Lesoir (Belgique)

R. P. Levesque (Canada)

Co. Mallk (Lilian)

R. Millot (France)

M^{me} Morard (Suisse)

M. Moskowitz (USA)

Prof. H. Mosler (Germany)

R. Murphy (USA)

F. Munts (Belgique)

Lord Nathan of Churt (UK)

Rt Hon Ph. Noel-Baker (UK), MP

A. Ording (Norway)

W. Oswald (Suisse)

J. Passiore (Italie)

K. Persson (Sweden)

B. Pickard (UK)

P. Pires de Lima (Portugal)

A. Proksch (Autriche)

L. Rosenberg (Germany)

J. Rueff (France)

M. Simon (France)

G. Tessier (France)

W. H. Tuck (USA)

Baron F. van Ackere (Belgique)

Jhr M. van der Goes van Naters
(Netherlands)

G. N. Vansittarl (UK)

M. van Zeeland (Belgique)

P. van Zeeland (Belgique)

W. von Comides (Germany)

H. von Brentano (Germany)

I. Wallenborn (Belgique)

W. Watkins (UK)

P. Wigny (Belgique).

Message de M. Victor Larock

Ministre des Affaires Etrangères.

Peu de pays paraissent appelés aussi nettement que le nôtre à opter pour la coopération internationale. Nous sommes voués à l'industrialisation et à l'exportation, afin de nous procurer les denrées alimentaires et les matières premières indispensables. Notre économie, basée sur les échanges, nous rend ainsi particulièrement conscients de l'interdépendance des différentes parties du monde et de l'utilité croissante d'une coopération entre les Etats.

Faut-il s'étonner dès lors de voir la Belgique toujours prête à accorder son appui aux initiatives susceptibles d'intensifier la collaboration internationale ? Après la guerre de 1914, elle jouait déjà un rôle très actif à la Société des Nations.

Son sentiment de la solidarité internationale est sorti renforcé de la seconde guerre mondiale.

Depuis la Conférence de San Francisco, la Belgique a accordé régulièrement son appui à l'action de l'Organisation des Nations-Unies. Notre pays a siégé à deux reprises au Conseil de sécurité et au Conseil Economique et Social. Il a toujours cherché à créer les bases indispensables d'une action efficace en faveur d'un désarmement généralisé et contrôlé. Tout récemment encore, l'Assemblée générale a adopté un projet de résolution belge, tendant à organiser une action collective d'information destinée à éclairer les peuples sur les dangers de la course aux armements et sur les effets destructifs des armes modernes (1).

(1) Initiative due, faut-il le dire, à M. Larock lui-même (N.D.L.R.).



Le Gouvernement belge a contribué de façon substantielle, dans le cadre des Nations-Unies, à l'assistance technique aux pays sous-développés. L'aide économique et financière dont nous faisons bénéficier nos territoires d'outre-mer ne nous a pas empêchés de verser plus de 100.000.000 de francs au programme élargi d'assistance technique. 44 experts belges contribuaient en 1956 à l'exécution du programme, et 91 boursiers étrangers étaient accueillis dans notre pays.

La Belgique ne s'est toutefois pas bornée à prendre une part active aux travaux d'organisations de caractère mondial, telles les Nations-Unies et ses Institutions spécialisées. Depuis 1945, elle n'a pas ménagé son appui à des formes de collaboration internationale moins universelles mais plus précises et plus étroites.

M. Victor LAROCK est né en 1904. Il est docteur en philologie classique, Université de Liège, 1926; interne à l'Ecole Normale Supérieure, Paris, 1929-1931, et docteur de l'Université de Paris, en sociologie, 1931. Successivement, il fut professeur à l'Institut des Hautes Etudes de Gand, 1932-1939; membre du Bureau du Parti socialiste clandestin sous l'occupation allemande; directeur politique du journal *Le Peuple*, 1944-1954; député de Bruxelles, 1949; délégué de la Belgique à l'O.N.U. et à l'Assemblée consultative de l'Europe, 1949-1954. Après avoir été Ministre du Commerce extérieur, 1954, il est devenu Ministre des Affaires étrangères en 1957, après le départ de M. P.-H. Spaak. M. Larock est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Valeur sacrée et valeur sociale dans les sociétés inférieures*, Paris, 1932; *La Pensée mythique*, Bruxelles, 1945 ; *La Grande Cause*, Gand, 1954.

Le 5 septembre 1944, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas concluaient une Convention douanière prévoyant rétablissement d'un tarif douanier commun et la suppression des droits de douane entre les trois pays. En 1953, le Benelux a pu s'assigner une nouvelle tâche : la poursuite d'une politique commerciale commune. Dès 1955, une liste de libération commune a pu être déposée à l'O.E.C.E. et en octobre 1957, des accords commerciaux existaient déjà entre le Benelux et 8 pays tiers,

Les trois Etats du Benelux n'ont pas voulu limiter leur association au seul domaine économique. Des contacts ont eu lieu régulièrement en vue d'assurer la coordination des politiques étrangères, l'unification du droit et le rapprochement culturel.

Pour avoir réalisé le Benelux, la Belgique partage avec les Pays-Bas et le Luxembourg le mérite d'avoir donné à l'Europe le premier exemple d'une intégration réussie. Ce succès ne pouvait qu'encourager les efforts déployés ultérieurement en vue d'étendre la coopération et l'intégration économiques à une aire plus large.

Au sein de l'O.E.C.E., 85 % des allocations Marshall attribuées à la Belgique furent mis à la disposition des autres pays d'Europe, afin de permettre à ceux-ci d'acheter chez nous les produits industriels qui leur étaient nécessaires. Nous avons contribué ainsi au relèvement économique de nos partenaires européens.

Après 1950, la Belgique s'orienta vers des solutions de coopération internationale plus caractérisées, dont la première manifestation fut, en 1953, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Cette nouvelle étape permit à notre pays et à ses partenaires de Benelux de jouer

une fois de plus un rôle d'avant-garde en établissant, au printemps 1955, un mémorandum destiné à relancer l'intégration européenne. Les traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom étaient signés à Rome deux ans plus tard. Le Parlement belge vient à cette occasion de manifester une fois encore son sentiment de la solidarité européenne en ratifiant ces deux traités à la quasi unanimité.

La conscience européenne et occidentale de la Belgique ne s'exerce pas dans le seul domaine économique. En adhérant et en coopérant au Pacte Atlantique, notre pays a assumé sa part dans la défense commune du monde occidental. Les Ministres et les parlementaires belges ont eu l'occasion de manifester leur désir de resserrer les liens entre les pays de notre Continent en participant aux travaux du Conseil de l'Europe.

Ce rappel, si incomplet soit-il, de quelques-unes des contributions apportées par la Belgique à l'œuvre de la coopération internationale, montre que, depuis 1944, le Gouvernement belge a toujours opté pour les solutions qui impliquaient un renforcement de la solidarité entre les peuples.

J'ai suivi avec intérêt les multiples activités de l'Union des Associations Internationales. La publication de numéros spéciaux sur les différents apports nationaux à la coopération internationale me paraît particulièrement opportune. En souhaitant à ces travaux le succès qu'ils méritent, j'émet l'espoir que la lecture du bilan de l'œuvre déjà accomplie encouragera de nouvelles initiatives individuelles et collectives dans les domaines très divers où la collaboration internationale se révèle chaque jour plus nécessaire.

BELGIUM

PARTNER IN INTERNATIONAL AFFAIRS

During the year 1958 the eyes of the world will inevitably be focussed on Belgium and the Brussels Universal Exhibition. It is therefore appropriate to present a special issue of *International Associations* devoted to the theme of Belgium's contribution to international cooperation. But in producing such an issue at the present juncture it is not our intention to emphasize the importance of the Exhibition, which is a temporary phenomenon; rather do we wish to bring out the permanent features of Belgium's relations with the outer world.

Our first special issue on national contributions to international cooperation dealt with the United States of America (April 1956). The majority of its articles were, of course, in English. The majority of the articles in the present issue are in French; for the benefit of English-speaking readers we have tried to outline in these two pages the essential features of the various articles. Another special issue in June next will provide a picture of the Italian contribution.

VICTOR LAROCK

Minister for Foreign Affairs

In his introductory message the Belgian Foreign Minister asks « It is surprising to see Belgium always ready to lend her support to efforts aimed at intensifying international collaboration ? » He points out that the Belgian economy, based as it is on industrialization and exportation, in order to permit the import of foodstuffs and essential raw materials, makes her inhabitants particularly conscious of the interdependence of the different parts of the world and of the growing utility of cooperation between the nations. To the work of the United Nations and its specialized agencies Belgium has contributed money, men and ideas. From the initial steps in 1944 towards a customs union with Luxemburg and the Netherlands, the Belgian Government has always worked for solutions which imply a re-inforcement of solidarity between the peoples.

CH. DE VISSCHER

Louvain University

Professor de Visscher, Président d'Honneur of the Institute of International Law and formerly Judge at the International Court of Justice, is well qualified to explain Belgium's contribution to the evolution of international law. Belgium's international Constitution after the events of 1830 guaranteed her perpetual neutrality: it was appropriate that the first international peace congress should be held in Brussels after the aspirations for peace and democracy which arose out of the 1848 revolution, to be followed in 1873 by the birth in Ghent of the Institute of International Law. The diplomatic conventions which led to Belgium's pioneering work in the Congo were characterized by a remarkable degree of internationalization, with free trade and prohibition of monopolies and privileges or differential treatment. « Deeply attached to free trade traditions, hostile on principle to obstacles to the movement of people, property and merchandise, Belgium brings, in this field as elsewhere, a substantial contribution to the development of an international law adapted to the needs of our day ».

Belgian operations on behalf of UNESCO, FAO and the UN are described in the next three articles.

JEAN BAUGNIET

Former Rector, University of Brussels

Professor Baugniet, who is Chairman of the Belgian National Commission for UNESCO, shows what efforts are being made to secure the collaboration of Government departments, private institutions and individuals in carrying out the programmes adopted at UNESCO General Conferences. The expansion of activity is exemplified by the fact that when the Commission was created in 1948 it had 16 members; now it has 40 members, who represent educational institutions, research bodies, workers' and youth organizations, broadcasting, press, theatre, the arts. Eight sub-commissions have been set up.

BARON PH. D'OTREPPE

Having participated as Head of the Belgian Delegation at four FAO General Assemblies, and having been Chairman of the Belgian National Committee for FAO since 1953. Baron Ph d'Otreppe has been able to study all aspects of collaboration with the FAO. Since its foundation in 1946 the Committee has functioned as an organ for research, liaison and advice which has been able to transpose effectively FAO activity into the national framework: at the same time the Committee has itself taken the initiative in promoting international conventions on the protection of vegetable plants, in carrying out research on statistical methods to be applied in Africa, and in the constitution of the FAO Cocoa Study Group. At the 9th FAO Conference the Belgian Committee took a leading part in pressing for the recognition of the social aspects of FAO work.

GOVERNMENTAL SERVICES

Special enquiries have been made by the UIA in order to be able to provide an up-to-date picture of the administrative set-up within the various government departments in so far as international relations are concerned. The addresses, names of responsible officials and their precise sphere of activity, the international bodies with which they are mainly in contact, and the significant features of their work, have all been collated on the basis of information supplied by the Ministries of Foreign Affairs, Interior, Public Health, Education, National Defence, Colonies, Agriculture, Public Works, Economic Affairs, Middle Classes, Communications, Finance, Justice, Labour and Social Insurance.

HENRI COCHAUX

National associations for the UN have a very particular role to play in linking activities at the non-governmental level with those at the inter-governmental. The Belgian Association, since its foundation 12 years ago, has been at the forefront both in making the Belgian people « UN-conscious » and in supporting the efforts of the World Federation of UN Associations to develop its work in all parts of the world. Chairman of the Bureau of the Belgian Association for the UN, Monsieur Cochaux has himself been Chairman of the Executive Committee of WFUNA, so he appreciates the difficulties of the task in the national as well in the international sphere. But examples of success-

ful efforts in many different fields (radio, television, press conferences, for instance) augur well for ultimate success.

EMMANUEL COPPIETERS

At the academic level the Royal Institute of International Relations carries out objective research on international problems and their repercussions on the interests of Belgium, Luxembourg and the Congo. Its Director, Monsieur Coppieters, lists the distinguished individuals who serve on its Administrative Council, and its various publications, periodical and non-periodical.

G.P. SPEECKAERT

The historical background is brought to life by a series of sketches of some of the individuals who were working in the early days to promote worldwide social and economic welfare. In his study of the period from 1830 onwards Monsieur Speeckaert has covered a wide range, and he outlines the contribution of Belgians in social relief (E. Ducpétiaux), delinquency (Le Jeune), childhood protection (Adolphe Prins), labour law (Fontainas, Ernest Mahaim), professional organization (Hector Lambrechts), education (Paul De Vuyst, Deeroly, Edouard Peeters), rights of women (Marie Popelin), social service (Dr René Sand). Turning to the economic side a Congress of Economists was held in Brussels from 18-21 September 1847, with Charles de Brouckère as Chairman; customs tariff reform is linked with the name of Auguste Beernaert, just as Adolphe Quételet is an honoured forerunner in the field of positive sociology and statistics.

Statistics of Belgian participation (as well as that of other countries) in international activity will be found on Pages 110-111. They are followed by an explanation of the Belgian Law of 1919, which provides for the granting of legal personality to international non-profit making associations having a scientific aim. Thanks largely to the efforts of the Federation of International Associations established in Belgium its scope was widened with the passing of a further law in 1954. The latter organization was also responsible for the production of the first directory of national branches of international organizations. This Directory was of course concerned with Belgian branches; similar directories for other countries would constitute valuable documentary sources.

CONTRIBUTION DE LA BELGIQUE A L'EVOLUTION DU DROIT INTERNATIONAL

par Ch. DE VISSCHER

*Professeur à l'Université de Louvain,
Ancien Juge à la Cour internationale de Justice,
Président d'Honneur de l'Institut de Droit international.*

Le statut international imposé à la Belgique au lendemain des événements de 1830 s'inspirait d'une pensée d'ordre et de paix. Le jeune Etat devait, selon le vœu des Puissances, être à la fois le symbole et l'instrument d'une politique de mutuel désintéressement et, comme le porte le Protocole, « la clef de voûte de l'équilibre européen ». Sa neutralité perpétuelle et garantie était l'expression de cette vocation pacifique qui a survécu aux vicissitudes de l'Histoire.

Les aspirations démocratiques et pacifistes qui marquent la Révolution de 1848 eurent dans notre pays un écho profond. C'est à Bruxelles que tint ses assises le premier Congrès international des Amis de la Paix convoqué par les sociétés pacifistes anglaises et américaines et qui reçut l'appui de Charles Rogier. Si ses résolutions sont empreintes de l'esprit quelque peu utopique de l'époque, le fait de sa réunion, l'esprit vraiment international qui l'anima, l'intérêt que lui portèrent des hommes représentatifs des élites libérales, comme Cobden et Victor Hugo, en font une date dans les annales d'un mouvement qui allait recruter de puissants appuis dans le monde entier.

Coïncidant avec l'éveil des nationalités, la période de Second Empire offre le spectacle de la désintégration graduelle de l'œuvre des Traités de Vienne. Solférino, Sadowa, Sedan, en sont les étapes sanglantes. C'est à cette heure même que la conscience humaine se réveille. Tout comme l'idée de l'institution de la Croix-Rouge est née sur les champs de bataille d'Italie, les leçons de la guerre franco-allemande inspirèrent à quelques hommes aux vues lointaines le projet de création d'une « institution permanente » composée de juristes et qui, au vœu de l'un de ses fondateurs Rolin-Jacquemyns, devait « servir

d'organe à l'opinion juridique du monde civilisé en matière de droit international ». L'idée de l'Institut de Droit international était née; elle ne tarda pas à prendre corps.

Les 10 et 11 septembre 1873, dans la salle de l'Arsenal de l'Hôtel de Ville de Gand, l'Institut se constituait définitivement. Depuis cette date, à trois reprises et la dernière fois en 1948, l'Institut s'est retrouvé dans l'antique cité des Flandres tant pour témoigner de sa fidélité à ses grandes traditions que pour rendre hommage à la mémoire de ceux qui l'ont fondé.

Quarante-huit sessions, au cours desquelles furent votées cent quarante et une résolutions : tel est, à l'heure présente, le bilan d'une activité dont peu de sociétés scientifiques peuvent s'enorgueillir. Les deux guerres mondiales ont interrompu le cours de ses sessions; elles n'ont pu ébranler la volonté de collaboration désintéressée qui anime ses membres, ni compromettre l'idéal auquel ils se sont voués.

L'influence des travaux de l'Institut de Droit international fut considérable. L'Organisation internationale fondée à la Conférence de la Paix de 1919 lui a dû beaucoup, surtout dans l'ordre des procédures de règlement pacifique des différends internationaux. En particulier, le développement des méthodes d'arbitrage et de conciliation fut directement inspiré des délibérations de l'Institut. Envers la Société des Nations, comme depuis 1945 envers les Nations Unies, l'Institut a su affirmer son indépendance. Son appui moral a été acquis à tous les progrès accomplis dans la voie de l'élargissement des solidarités internationales. Ses critiques n'ont pas épargné des déviations que le climat politique de ces vingt dernières années ont rendu trop fréquentes.

Non moins fécond fut l'effort de l'Institut de Droit international dans l'étude du droit international privé. Ses travaux dans ce domaine ont frayé la voie aux conventions de La Haye qui lui doivent les solutions les mieux étudiées du règlement du conflit des lois en matière de mariage, de tutelle, de procédure civile.

Dès la création de la Société des Nations, on vit la Belgique apporter un appui politique sans réserve à l'institution nouvelle. Son éminent homme d'Etat, Paul Hymans, présida la première Assemblée de Genève (1920) ; il ne cessa d'animer chacune de ses réunions successives par sa conviction profonde comme par son éloquence. La part que la Belgique a prise, au cours des dix premières années d'existence de la Société au développement des procédures de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire fut remarquable. Elle s'affirma avec une largeur de vues toute particulière dans l'adhésion sans réserve qu'elle apporta, en 1929, à l'Acte Général pour le règlement pacifique des différends internationaux.

Malgré les tragiques démentis infligés à ces grands espoirs, la Belgique s'est engagée résolument dans l'œuvre de reconstruction que fut, en 1945, l'institution à San Francisco de l'Organisation des Nations Unies. Le climat ingrat de la « guerre froide » a fait tomber des illusions, ouvert les yeux sur la fragilité d'engagements trop souvent contractés par simple conformisme, dans un esprit d'incompréhension ou dans l'indifférence. Il n'a pas détourné la Belgique de l'unique voie dans laquelle les peuples puissent arriver à coexister aujourd'hui, à se comprendre demain. Rappelons à ce sujet le vote tout récent et à peu près unanime par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la proposition belge destinée à éclairer les hommes de tous les pays sur les effroyables dangers de la guerre nucléaire.

Mais, en relevant la contribution de la Belgique à la cause de la paix et du droit, on ne saurait négliger les actes diplomatiques qui, depuis 1885, ont fait de la Belgique le pionnier de la civilisation au Congo. Le régime de très large internationalisation qui y fut instauré par l'Acte

de Berlin se caractérisait par la liberté commerciale en faveur de toutes les nations, par l'interdiction des monopoles et privilèges, par la prohibition des droits de transit, ainsi que de tout traitement différentiel à l'égard des navires et des marchandises. Ce régime qui préfigurait, à bien des égards, les idées qui président actuellement à l'aménagement des territoires récemment acquis à la civilisation, se complétait par des dispositions de caractère humanitaire, tel l'Acte général de Bruxelles sur la traite des esclaves et le régime des spiritueux. Il n'est que juste de rappeler les sacrifices consentis à ces grandes causes par la Belgique à une époque d'anticolonialisme oublié de l'œuvre civilisatrice accomplie sur le continent africain.

Ces dernières années ont vu s'implanter une conception nouvelle des rapports internationaux : celle des structures communautaires. Les traités de communautés européennes, dans la mesure où les réalisations répondront aux espoirs qu'ils ont suscités, marquent une rupture avec un passé encore récent où l'ordre international reposait exclusivement sur l'association et l'action parallèle de souverainetés simplement juxtaposées.

Dans un secteur important de l'économie, la Communauté du Charbon et de l'Acier, unique réalisation jusqu'à ce jour de ce mouvement, superpose et substitue à certaines compétences étatiques celles d'une collectivité nouvelle de type fédéral. Certaines de ces tentatives d'intégration, manifestement précipitées et d'ailleurs stériles, ont prêté le flanc à la critique. Il en a été ainsi au lendemain de la panique causée par la guerre de Corée, du Traité de Communauté Européenne de Défense et du projet de Traité de Communauté Politique. Depuis la Conférence de Messine, une inspiration plus réfléchie a guidé les promoteurs du mouvement. La part considérable qu'y a prise la Belgique et plus particulièrement son ancien Ministre des Affaires étrangères, M. Paul-Henri Spaak, est reconnue partout. Profondément attachée à ses traditions libre-échangistes, hostile par principe aux obstacles à la circulation des personnes, des biens et marchandises, la Belgique apporte, ici comme ailleurs, une large contribution au développement d'un droit international adapté aux besoins de notre temps.

LA COMMISSION NATIONALE BELGE POUR L'UNESCO

par le Professeur Jean BAUGNIET

Ancien Recteur de l'Université de Bruxelles, Président de la Commission Nationale Belge pour l'Unesco, Président de l'Association Internationale des Universités.

Bien qu'elles n'appartiennent pas aux organes propres à l'UNESCO, il est cependant nécessaire de comprendre parmi les rouages de l'Organisation « des commissions nationales » qu'aux termes de l'article VII de l'acte constitutif, les Etats membres se sont obligés à constituer pour associer aux travaux de l'UNESCO les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture.

L'organisation doit pouvoir compter sur la collaboration de Gouvernements, d'institutions et de personnes dans les différents pays; elle doit non seulement amener à partager son idéal, les hommes de science, les artistes, les éducateurs et les dirigeants des mouvements de jeunesse, elle doit aussi leur demander une active collaboration pour l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

Les Commissions Nationales ne doivent pas seulement refléter l'opinion publique, elles doivent aussi pouvoir l'atteindre : les représentants des grands organes de diffusion et d'information, la presse, la radio, le film seront appelés à en faire partie.

Naturellement, la composition et les méthodes de travail des Commissions Nationales varient d'un pays à l'autre : en Australie, par exemple, la Commission Nationale comprend cent cinquante membres; aux Etats-Unis d'Amérique, cent membres; aux Pays-Bas, trente-huit membres. Dans notre pays, la Commission Nationale, lors de sa création en 1948, comptait seize membres; aujourd'hui elle en compte quarante.

Dans certains pays, la Commission Nationale se réunit une ou deux fois seulement chaque année; en Belgique, la Commission Nationale tient une séance chaque mois et parfois, lors de l'examen du programme qui sera soumis à une conférence générale, de nombreuses séances supplémentaires sont tenues.

Les Commissions Nationales peuvent constituer des sous-commissions spécialisées, appelées à étudier certaines questions ou à représenter diverses activités culturelles.

Les Commissions Nationales remplissent un rôle consultatif auprès de leur délégation nationale à la Conférence générale et auprès de leur Gouvernement pour tous les problèmes se rapportant à l'organisation. Elles jouent un rôle d'organe de liaison pour toutes les questions intéressant l'organisation.

En Belgique, la Commission Nationale instituée par le Ministère de l'Instruction Publique, donne son avis au département sur toutes les questions qui intéressent l'UNESCO, la préparation et l'exécution des programmes. Elle est également consultée sur le choix des membres de la délégation par laquelle le Gouvernement se fait représenter aux Conférences générales. En fait, le département ne s'est pas, jusqu'à présent, départi de la sage mesure de désigner parmi les membres de la délégation un grand nombre de personnalités appartenant à la Commission Nationale. Parfois, les instructions données par le Gouvernement aux membres de la délégation ont-elles été en opposition avec les avis exprimés par la Commission Nationale, mais ce fut généralement dans des cas, heu-

sément rares, où la politique étrangère de notre Gouvernement lui paraissait devoir commander une attitude particulière (1).

Composée de membres proposés par les académies, les universités et les instituts de recherche scientifique, de représentants qualifiés des organisations de travailleurs et des organisations de jeunesse, de délégués des départements de l'Instruction Publique, des Affaires Etrangères et des Colonies, des Instituts nationaux de radiodiffusion, des associations de la presse, de représentants des associations des arts plastiques, de l'Institut national de théâtre, de l'Institut, national du cinéma, la Commission comprend également des représentants des organisations non gouvernementales. Ainsi elle répond à sa double mission de représenter tous les milieux et de pouvoir s'y faire entendre.

Pour accomplir les tâches qui lui incombent, la Commission Nationale a créé 8 sous-commissions : arts plastiques, bibliographie, cinéma, enseignement, organisations de mouvements de jeunesse, théâtre et organisations non gouvernementales. Chaque sous-commission, présidée par un membre de la Commission, de par les membres qui la composent, étend l'audience de la Commission Nationale et permet à celle-ci de bénéficier de l'expérience et de la compétence de groupements spécialisés.

La Commission Nationale ne limite pas son activité à la tenue de ses séances et à son secrétariat. Elle ne perd aucune occasion de susciter et de participer aux manifestations qui permettent de faire connaître l'UNESCO et de réaliser ses objectifs (expositions, conférences, etc.).

(1) Voyez J. Bagniet, «L'Unesco, sa structure et son fonctionnement », *Rev. Université de Bruxelles*, n° de janvier-février 1956.

Les personnalités qui font actuellement partie de la Commission Nationale Belge n'ont cessé de témoigner, malgré les lourdes charges qui leur incombent par ailleurs, d'un profond intérêt pour l'œuvre de l'UNESCO et ils participent, pour la plupart, de manière assidue aux débats toujours animés.

Grâce à elles, les principales organisations et institutions belges spécialisées dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture sont non seulement représentées de droit, mais font entendre très nettement leur voix à toute occasion, et notamment lors de l'étude des projets de programmes soumis aux Conférences générales. La Commission est ainsi à même de remplir, dans un remarquable esprit d'indépendance, une de ses tâches primordiales qui est d'éclairer et de vivifier l'action du Gouvernement et de l'Administration. Elle s'est avérée être, par ailleurs, en plusieurs circonstances, un organe de conciliation entre les représentants des différentes tendances qui s'y sont manifestées, en les amenant à confronter et à rapprocher leurs vues sur certains aspects de l'exécution du programme.

Enfin, grâce à une action personnelle, officieuse, un certain nombre de membres ont, d'une part, aidé à obtenir la collaboration d'organismes non représentés à la Commission et, d'autre part, contribué à faire mieux connaître l'UNESCO et son œuvre dans le grand public.

Ainsi, la Commission Nationale a exercé une action indirecte, mais profonde et éminemment utile et constructive, sur l'ensemble des relations de la Belgique avec l'UNESCO (2).

(2) Voyez les Rapports des Etats membres présentés à la Conférence générale lors de sa 9^e session à New-Delhi, novembre-décembre 1956 (9 C New Delhi, 1956), pp. 43-44.



Docteur en droit issu d'une famille de terriens, le Baron Ph. d'Otreppe est depuis 1953 Président du Comité national belge de la FAO. Il a participé comme chef de la délégation belge à quatre Assemblées générales de la FAO et à de multiples séances du Conseil et de Commissions.

LE COMITÉ NATIONAL BELGE DE LA FAO

par le Baron Ph. d'OTREPPE

La vie internationale n'avait pas, jusqu'au seuil de la deuxième guerre mondiale, connu la complexité des contacts qui se sont aujourd'hui multipliés, diversifiés et organisés. Ces contacts sont devenus directs entre nationaux représentant les multiples branches d'activité des Etats Membres qui, au sein d'une Institution comme la FAO, ont organisé leur coopération internationale en tout ce qui concerne la promotion de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette institution, cette organisation, dit-on fréquemment, n'assume pas seulement des tâches techniques dans les domaines de l'Agriculture, des Pêches, des Forêts, de la Nutrition; la part qu'elle prend à l'œuvre d'ensemble de l'ECOSOC lui assigne des responsabilités sur le plan économique et social.

D'autre part, notre participation à cette activité internationale, comme aux autres, revêt un double aspect : nous sommes, en effet, agent actif de cette activité autant que bénéficiaire... et ce, tant par l'échange d'information que par la part que nous prenons dans les conventions et accords de toute espèce et dans les assemblées.

C'est pour assurer et harmoniser la double participation de notre pays, membre de l'Organisation dès ses origines, en 1945, que fut créé

le Comité National. Le Rapport, accompagnant l'Arrêté du Régent qui le fondait le 4 septembre 1946, résume assez bien les considérations qui précèdent en mentionnant qu'il s'agit « d'établir des rapports réguliers et durables adaptés à l'activité même de la FAO » et en ajoutant : « Pour que la collaboration avec la FAO puisse porter les fruits, que l'on est en bon droit d'en attendre, il est nécessaire que les divers Etats disposent eux-mêmes d'un organe d'études, de liaison, de coordination et de conseil qui, en contact étroit avec la FAO, transpose en quelque sorte l'activité de celle-ci sur le plan national... ».

Notre Comité National est constitué d'un Président, de deux Vice-Présidents et de personnalités représentatives des Administrations de l'Agriculture, des Pêches, des Forêts, de la Santé Publique, des Colonies, des Affaires Etrangères et des Affaires Economiques, de même que de personnalités de l'Université.

Ce groupe officiel assure la souplesse et une plus grande efficacité de son action par l'appel à des consultants et à des groupes de travail.

Instrument principal de l'activité du Comité, le Secrétariat mis à sa disposition assure, sous son égide, de multiples tâches : la parution trimestrielle d'un Bulletin où sont traités les di-

vers problèmes et rapportées les activités du ressort de la FAO, la parution biennale d'un Rapport sur les progrès accomplis en Belgique, au Congo et au Ruanda-Urundi dans le domaine de l'Agriculture et de l'Alimentation, la correspondance et les contacts avec les fonctionnaires, les experts, les étudiants, nationaux ou étrangers qui s'intéressent à la FAO.

Signalons, par exemple, que nous avons été les promoteurs d'une convention internationale sur la protection des végétaux, d'une étude sur les méthodes statistiques à appliquer en Afrique, de la constitution du groupe de la FAO sur l'étude de la Technique et de l'Economie du Cacao.

Le Comité National a eu l'initiative de quelques publications : celle de M. Dufrasne, Directeur Général de l'Institut National de Statistique et Membre du Comité National, intitulée : « La Statistique appliquée à l'Agriculture »; la Monographie sur le Bien-Etre Rural, parue en 1952, et traitant des problèmes sociaux des campagnes. Les résultats d'une enquête sur l'Habitat rural viennent d'être collationnés et permettront, cette année, la parution d'une Monographie sur l'Habitat Rural en Belgique... La Commission consultative du Bien-Etre Rural s'en est activement et utilement occupée. La Commission du « Sol et des Eaux » met la dernière main à une monographie sur la Conservation et l'Utilisation du Sol et des Eaux. Ces travaux sont des exemples qui illustrent comment un pays évolué, comme le nôtre, peut con-

tribuer sur le plan international à la solution de problèmes que mieux que d'autres il est, dès aujourd'hui, à même de percevoir.

Il en est de même en matière sociale : à la Conférence Européenne de la Vie Rurale qui s'est tenue à Bad Godesberg en avril 1957, dans le cadre des travaux de la FAO, la délégation belge, composée de membres du Comité National et de la Commission consultative du Bien-Etre Rural, a joué un rôle de premier plan : d'abord parce que nous avons été, dès l'origine, parmi les promoteurs de ces journées et que nous y avons apporté une documentation très au point, et aussi parce que nous sommes à même de mieux concevoir que d'autres les rapports nouveaux qui se constituent entre le secteur rural et le secteur urbain, du fait de l'évolution très poussée chez nous des techniques modernes. Enfin, notre délégation à la 9^e Conférence de la FAO, en novembre dernier, n'a pas manqué d'apporter tout son appui à la tendance très marquée du nouveau Directeur Général M. Sen, et du Secrétariat, de mettre mieux en lumière les aspects sociaux des tâches de la FAO.

L'expérience des techniques se double de l'expérience de situations et difficultés nouvelles qu'elles créent... Il nous appartient d'aider les peuples les plus jeunes en leur permettant, face aux changements si rapides qui s'opèrent chez eux, d'adopter en temps utile les solutions saines qui sont le fruit de notre propre expérience.



Le Bureau du Comité de l'Année Géophysique Internationale, siégeant en 1955 au Palais des Académies à Bruxelles. De gauche à droite : Sir Edward Appleton, M. Berkner, le Prof. Cox, le Prof. Chapman, M. Nicolet, M. Ramanathan.

Une Enquête sur les Services des Relations Internationales au sein des Départements Ministériels Belges

L'adaptation des administrations nationales aux besoins de l'organisation, et de l'administration internationales pose dans tous les pays, anciens ou neufs, des problèmes complexes.

La première mesure à prendre pour leur solution est sans doute de créer une liaison efficace entre les départements ministériels et les organisations internationales. Aussi avons-nous estimé qu'il était intéressant de présenter dans le cadre de ce numéro spécial, à la fois comme un aspect important de la participation de la Belgi-

que à la coopération internationale et comme une contribution de portée générale à l'étude des relations internationales (1), des informations précises et tout à fait à jour sur les services des relations internationales qui ont été créés au sein des Ministères belges.

Nous remercions très vivement les Ministres et les titulaires des services compétents de nous avoir, avec tant d'obligeance, aidé à réaliser cette enquête.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Il n'a pas paru indiqué de grouper au sein d'une Direction unique l'ensemble des relations que le Département entretient avec les Organisations internationales. Ces Institutions se différencient en effet, dans beaucoup de cas, soit par l'aire géographique qu'elles intéressent (il existe, par exemple, des organisations mondiales et des organisations régionales), soit par leur nature juridique (certaines organisations sont gouvernementales, d'autres privées), soit par leur compétence (les unes œuvrent dans le domaine politique, d'autres sur le plan économique, d'autres encore s'appliquent aux réalisations de caractère technique). C'est pourquoi les Directions Générales de la Politique, du Commerce Extérieur et de la Chancellerie et du Contentieux prolongent chacune leurs activités sur le plan des relations avec les Organisations internationales.

1) Au sein de la Direction Générale de la Politique (M. J. Delvaux de Fenffe, Ambassadeur, Directeur Général), il existe une Direction des Organisations Internationales (M. Delhay, Ministre Plénipotentiaire, Directeur) : elle comprend deux Sections : la première chargée de toutes les activités qui concernent les Nations Unies ainsi que les Institutions spécialisées et les Organes qui s'y rattachent (chef : M. Martens, Conseiller de légation) ; la seconde Section connaît de tous les problèmes soulevés par l'assistance technique aux pays insuffisamment développés (chef : M. Duqué, Conseiller de légation).

Une autre Direction concerne les Organisations de caractère régional (Baron de Selys-Longchamps, Ministre Plénipotentiaire, Directeur). Elle comprend également deux Sections : la première qui a pour objet l'Organisation du Traité

(1) Nous tenons à rappeler deux études visant à améliorer l'appareil et les méthodes administratives nationales qui agissent eux-mêmes sur le fonctionnement des Nations-Unies, des Institutions spécialisées et d'autres organismes intergouvernementaux. Il s'agit des ouvrages intitulés : « *L'Administration nationale dans ses relations avec les organisations internationales. Conclusion d'une enquête effectuée dans quatorze États* », publié par l'Institut international des Sciences Administratives

avec la collaboration de l'UNESCO, Bruxelles, 1951, 92p. — *É Administrations nationales et organisations internationales — Les problèmes administratifs qui se posent aux nouveaux États du fait de leur participation à l'Organisation des Nations Unies et aux Institutions spécialisées* », par Roger Grégoire, avec la collaboration de M^{me} Grégoire. — Paris, UNESCO; Bruxelles, Institut international des Sciences Administratives (1956), 88 p.

de l'Atlantique-Nord (OTAN) ainsi que l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) — (chef : M. Lion, Premier Secrétaire de légation) ; la seconde Section s'intéresse au Conseil de l'Europe (chef : M. Somerhausen, Secrétaire de légation).

2) L'Administration du Commerce Extérieur (M. P. A. Forthomme, Ambassadeur, Administrateur Directeur Général) comprend, de son côté, trois Directions dont l'activité consiste essentiellement à suivre les relations de la Belgique avec les Organisations internationales de caractère économique. La première de ces Directions (M. Walhin, Directeur) a dans ses attributions les relations avec le GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) ainsi qu'avec la Commission Economique pour l'Europe (CEE). La deuxième (M. Wendelen, Conseiller de légation), connue sous la dénomination de Service des Organismes Européens, s'occupe de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), du Marché Commun et de l'Euratom. La troisième enfin (M. Coppieters 't Wallant, Directeur) se consacre à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; de plus elle traite également les questions relatives aux accords internationaux concernant certaines matières premières (blé, sucre, étain, cacao etc.).

3) La Direction Générale de la Chancellerie et du Contentieux (M. Contempré, Directeur Général) ne comporte pas de Direction spécialisée en matière de relations internationales; toutefois elle aussi traite les questions qui concernent les relations de la Belgique avec plusieurs de ces organisations, notamment l'Organi-

sation Internationale pour les Réfugiés (OIR), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Comité Intergouvernemental pour les Mouvements Migratoires d'Europe (CIME).

Par ailleurs, l'Administration considère que c'est le fond d'une question traitée qui doit essentiellement constituer le critère pour déterminer la compétence du Service appelé à en connaître : c'est ainsi par exemple que les activités proprement culturelles de certaines Organisations internationales (UNESCO, OTAN, UEO, Conseil de l'Europe etc.) ressortissent aux attributions de la Direction des Relations Culturelles et de l'Information. C'est en vertu de ce même critère que la Direction d'Afrique traite toutes les questions qui se posent au sein de la Commission de Coopération Technique en Afrique: que l'admission à l'ONU d'un Etat nouvellement indépendant est soumise à l'avis de la Direction du Secteur Géographique intéressé etc...

Les Services susindiqués ont la responsabilité complète de toutes les relations de la Belgique avec les organismes internationaux : c'est à eux qu'il appartient de définir la politique générale à suivre à l'égard de ces Institutions et à suggérer la solution qui doit être donnée dans tous les cas d'espèce (les directives à suivre sont, dans les cas les plus importants, élaborées au sein d'un Comité ou d'un Groupe de travail interministériel) ; à eux encore échoit la présentation de candidatures belges au sein de ces organisations de même que l'attitude à adopter à l'égard de candidatures introduites par des pays étrangers; c'est encore à ces Services qu'il appartient de prendre toute initiative jugée utile au sein de ces Organisations en faisant porter des points précis à leur ordre du jour etc...

LA COORDINATION DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR AVEC LES AUTRES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

C'est au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur qu'incombe la responsabilité fondamentale des relations de la Belgique avec l'étranger et par conséquent avec les Organisations internationales. En vertu de ce rôle régulateur, il lui appartient en principe de statuer sur l'opportunité de toute initiative dans ce domaine; c'est un de ses Représentants qui dirige la préparation de toute action au cours

de réunions de contact avec les Ministères techniques intéressés; c'est son Délégué encore qui normalement préside la Délégation chargée de représenter la Belgique à toute réunion desdites Organisations internationale dont notre pays est Membre. L'intervention du Département est d'ailleurs d'ordre public dans toute la procédure régissant la conclusion des actes internationaux (établissement de pleins pouvoirs, désignation de

l'Inénipotentiaires, procédure d'approbation parlementaire, ratification etc.), par conséquent également de tous les accords conclus sous l'égide des Organisations internationales. La coordination indispensable avec les Ministères techniques est assurée par des échanges de lettres, des accords verbaux intervenus à la suite de contacts personnels ou par des réunions interministérielles officielles et occasionnelles.

Dans un but d'efficacité et de rapidité, il est admis que les Ministères techniques traitent directement avec les Institutions internationales spécialisées les affaires qui ressortissent à leur compétence. Cependant ils sont tenus d'en informer régulièrement le Département, au moins à posteriori; d'autre part, ils doivent soumettre au

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur avant de s'engager les affaires qui concernent les aspects politiques et institutionnels de leurs rapports avec ces Organisations.

Cette formule résulte en réalité d'un compromis entre, d'une part, la nécessité de ne pas entraver ou retarder les contacts de routine entre les Ministères techniques et les Organisations internationales et, d'autre part, le souci de maintenir autant qu'il est souhaitable le droit de regard et de contrôle du Département sur l'ensemble des relations desdits Ministères avec les Institutions internationales dont il s'agit. Dans l'ensemble, cette formule donne, tout au moins jusqu'à présent, satisfaction.

Départements pourvus d'un service spécial des relations internationales

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Service spécialement chargé des relations internationales :

Service des Relations culturelles et Unesco, créé le 18 juillet 1946.

Fonctionnaires responsables.

M. J. KUYPERS, Ministre Plénipotentiaire chargé de la direction des relations culturelles internationales et de leur coordination entre les divers départements ministériels.

M. G. VERECKEN, Conseiller Chef de Service.

Attributions.

L'activité du Service peut être résumée comme suit :

- A. Relations culturelles avec les pays liés à la Belgique par un accord bilatéral :
- a) élaboration, discussion et mise au point définitive du texte des conventions;
 - b) constitution des Commissions mixtes permanentes chargées de la mise en vigueur des accords;
 - c) préparation des travaux, des études et de la documentation des Commissions mixtes;
 - d) participation à leurs travaux et secrétariat des séances;

e) exécution des vœux et des résolutions de ces Commissions (échanges de professeurs, savants, chercheurs, étudiants, et artistes; organisation de cours de vacances, de stages et de voyages d'études; organisation de manifestations artistiques et musicales ; équivalence de diplômes : expositions, conférences).

B. Relations culturelles dans le cadre d'accords multilatéraux (Union européenne occidentale, Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord).

Exécution des décisions prises par ces organismes internationaux (échange de chercheurs et de boursiers; organisation de stages de fonctionnaires, professeurs, d'inspecteurs, de jeunes; échange de films documentaires et pédagogiques) :

C. Relations culturelles avec tous les pays en général, qu'ils soient ou non liés à la Belgique par un accord culturel :

a) réponse aux demandes de renseignements très divers dans leur objet, venant de l'étranger:

- b) envoi de documentation à l'étranger;
- c) envoi de livres à nos postes diplomatiques, à nos instituts culturels à l'étranger et aux universités étrangères;
- d) accueil de visiteurs étrangers.

D. Relations avec l'Unesco.

Une section spéciale du Service s'occupe de la centralisation des relations de caractère officiel entre les autorités belges et l'Unesco. Elle contribue à assurer le secrétariat de la Commission nationale de l'Unesco. Cet organisme consultatif siège auprès du Ministère de l'Instruction Publique : président il. Baugniet, vice-présidents MM. Hacquaert et le R. P. de le Court, secrétaire général M. Vandendorpe, directeur général.

En coopération avec cette Commission, le service contribue à diffuser dans les milieux belges de l'éducation, de la science et de la culture et dans le grand public une meilleure connaissance des objectifs et des activités de l'Unesco et suscite une coopération aussi large que possible avec l'Organisation.

Organismes internationaux avec lesquels le service est spécialement en rapport.

Le Service est spécialement en rapport avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne occidentale et le Bureau international d'Éducation.

Le Service travaille en collaboration étroite avec le Ministère des Affaires Étrangères, particulièrement avec la Direction des Relations Culturelles et de l'Information, et la Direction de l'Organisation Internationale, à la Direction générale de la Politique. Un Ministère Plénipotentiaire assure la coordination en matière d'activités culturelles entre les deux départements, dont l'un est responsable de toutes les relations belges avec l'étranger, l'autre représentant la compétence technique en matière d'enseignement, de sciences, des arts et de la culture en général.

Des réunions interdépartementales composées de fonctionnaires appartenant aux ministères des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur, des Affaires Économiques, des Communications et de l'Instruction Publique, se tiennent sous la

présidence de M. J. KUYPERS, Ministre Plénipotentiaire. Celui-ci réunit également de temps en temps les présidents et secrétaires des commissions mixtes chargées de l'application des accords bilatéraux, afin de coordonner leur action dans une certaine mesure.

Par ailleurs, c'est par l'intermédiaire du Ministre des Affaires Étrangères, qui est désormais représenté au sein de tous les accords bilatéraux, que sont présentées notamment les candidatures à des fonctions au Secrétariat de l'Unesco ou à des missions d'assistance technique.

D'une manière générale, on peut dire que les experts belges qui ont répondu à l'appel du Département de l'Instruction publique, apportent aux travaux des diverses commissions techniques et des nombreux sous-comités spécialisés, un dynamisme, un enthousiasme et un esprit réaliste toujours générateur de réalisations pratiques.

Quelques initiatives ou contributions.

Accords bilatéraux.

En ce qui concerne plus particulièrement ces accords, il faut relever le fait que la Belgique figure en bonne place parmi les premiers pays d'Europe qui ont conclu et qui entretiennent d'une manière active le plus grand nombre d'accords culturels.

Il n'est pas possible, faute de place, de dresser une liste des innombrables résultats concrets auxquels ont abouti ces travaux, nous nous bornerons à n'en citer que les principaux : échanges de professeurs et d'étudiants, équivalence des titres d'études, révision des manuels d'histoire et de géographie, expositions d'art, tournées théâtrales, concerts, unification de l'orthographe néerlandaise, etc.

Les brochures publiées par les commissions mixtes hollando-belge, belgo-britannique et holo-belge, à l'occasion du 5^e ou du 10^e anniversaire de la signature de ces accords, illustrent abondamment le travail accompli.

Accords multilatéraux.

- a) La présidence du Comité des Universités européennes travaillant sous l'égide de l'UEO. a été confiée à M. BIGWOOD, pro-recteur de l'Université Libre de Bruxelles.
- 6) La Belgique a pris l'initiative d'«aligner» les accords relatifs aux équivalences de diplômes universitaires entre la France, les Pays-Bas et la Belgique.

- c) Sur le plan des experts culturels du Conseil de l'Europe, la Belgique a pris de nombreuses initiatives parmi lesquelles nous citerons l'élaboration de conventions européennes relatives à l'équivalence des diplômes de fin d'études secondaires, des semestres d'études à l'étranger et en général l'équivalence des études universitaires.
- d) La Belgique fait actuellement partie du Conseil Exécutif de l'Unesco. En plus de l'échange régulier d'informations entre l'Organisation et les institutions et organismes belges spécialisés dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, il faut retenir : l'accueil et l'organisation du séjour en Belgique de très nombreux hommes de sciences, éducateurs, artistes, étrangers bénéficiai-

res de bourses d'études de l'Unesco, le recrutement d'experts belges pour des missions d'assistance technique, la coopération à des campagnes de collectes de fonds destinés au relèvement éducatif de pays déshérités, la participation à l'organisation de congrès internationaux, patronnés par l'Unesco. Parmi les initiatives récentes, il faut souligner la décision prise d'organiser en 1958 à Bruxelles une réunion internationale d'experts chargés de la révision de la Convention dite de Bruxelles (1886) relative à l'échange des publications ; sous les auspices de la Commission nationale de l'Unesco aura lieu un Colloque international qui groupera des personnalités représentatives de l'Orient et de l'Occident.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

Service spécialement chargé des relations internationales :

Service des relations internationales, créé le 1^{er} juillet 1948.

Fonctionnaires responsables.

M. M. WALLIN, Conseiller (actuellement détaché au Cabinet du Ministre en qualité de Chef de Cabinet adjoint),

M^{me} GILON, Secrétaire d'Administration, dirige le Service en qualité de Conseiller adjoint a.i. pendant le détachement de M. WALLIN,

M. J. WERQUIN, Secrétaire d'Administration.

Attributions.

- Il coordonne la participation du Département aux différentes organisations internationales qui poursuivent intégralement ou partiellement des objectifs sociaux.
- Participe à des négociations bilatérales ou multilatérales de nature sociale.
- Mise en œuvre des instruments internationaux.
- Réception et orientation des visiteurs étrangers et organisation des stages des boursiers.
- Organisation de Cycles d'études à l'intention d'étrangers.

Ces différentes tâches s'accomplissent avec la collaboration des services techniques du Département.

Organismes internationaux avec lesquels le Service est spécialement en rapport.

1. Organisation internationale du Travail :

Aux termes de l'article 11 de la Constitution l'Organisation internationale du Travail :

« Les ministères des Membres qui s'occupent des questions ouvrières pourront communiquer directement avec le Directeur général par l'intermédiaire du représentant de leur gouvernement au Conseil d'administration du Bureau international du Travail, ou, à défaut de ce représentant, par l'intermédiaire de tel autre fonctionnaire dûment qualifié et désigné à cet effet par le gouvernement intéressé ».

Toute la correspondance avec le BIT passe par le Service qui, suivant les cas, prend contact avec les autres Départements, les services ou les organisations professionnelles intéressées. Le Ministère des Affaires Étrangères est saisi de toute question revêtant un aspect politique.

Préparation des missions belges auprès des divers organes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : Conférence internationale du Travail, Conseil d'Administration, Commissions d'industries, divers autres comités et commissions consultatifs du Bureau international du Travail (BIT).

Etude systématique et permanente des conventions et recommandations internationales du travail, de leur ratification ou adoption, de leur mise en application: rédaction des rapports annuels s'y rapportant.

Etude systématique des résolutions des commissions d'industries. Préparation des réponses aux questionnaires, enquêtes ou rapports du BIT. Réception, orientation et documentation des boursiers du BIT.

2. *ONU.*

Etude des documents intéressant le Département et réponses aux demandes d'avis émanant des Affaires Etrangères.

Participation aux travaux des Comités inter-départementaux de l'assistance technique et des bourses sociales.

Réception, organisation et documentation des boursiers des Nations Unies envoyés en stage d'études en Belgique.

Organisation en Belgique de cycles ou groupes d'études annuels à l'intention de travailleurs sociaux des pays européens membres des Nations Unies.

Etude et mise en œuvre des résolutions du Conseil Economique et Social.

3. *Organisation européenne de coopération économique.*

Secrétariat et coordination des travaux des diverses commissions (sur le plan belge).

La liaison avec le secrétariat du Comité de la Main-d'Œuvre et avec l'Agence Européenne de Productivité se fait par le truchement du Ministère des Affaires Etrangères qui possède à Paris une délégation permanente auprès de l'OECE.

Toutefois, en ce qui concerne l'activité de l'Agence Européenne de Productivité qui a des contacts directs avec les Centres nationaux de Productivité, l'exécution des projets à caractère social se fait, en général, en collaboration avec l'Office belge pour l'Accroissement de la Productivité.

4. *Conseil de l'Europe.*

Préparation de la participation belge aux Comités d'experts créés dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Participation aux travaux de certains Comités.

Etude et mise en œuvre des résolutions de caractère social adoptées par l'Assemblée consultative ou le Comité des Ministres. -

Le Département a pris part aux travaux de plusieurs comités et notamment du Comité social et du Comité d'experts en sécurité sociale du Comité des Ministres.

C'est par le canal du Ministère des Affaires Etrangères que la correspondance et la documentation parviennent au Ministère du Travail. Néanmoins, il faut bien remarquer que cette voie est lente et que, dans bien des cas, le Secrétariat du Conseil de l'Europe a pris l'habitude de correspondre directement soit avec le Ministre, soit avec les experts membres des Comités.

5. *OTAN.*

Secrétariat et coordination des travaux des diverses commissions (sur le plan belge).

Toute la correspondance et la documentation parviennent au Département par le canal du Ministère des Affaires Etrangères.

6. *CECA.*

Secrétariat et coordination des travaux des diverses commissions sociales (sur le plan belge).

C'est par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Economiques que s'exerce la coopération du Département à la CECA. Des fonctionnaires du Département participent à des commissions d'experts sur la sécurité sociale, la sécurité et l'hygiène, les salaires, les problèmes de Main-d'Œuvre.

Afin de coordonner la participation belge à la CECA, le Ministère des Affaires Economiques réunit périodiquement une commission interministérielle (sous-commission CECA) au sein de laquelle le Département est représenté.

7. *UEO.*

Participation aux travaux du Comité social et de certaines de ses sous-commissions.

Mise en œuvre des conclusions de chaque session des différents comités de la Commission permanente du Traité de Bruxelles.

Des sections de liaison ont été créées dans les Ministères du Travail de tous les pays Membres aux fins d'assurer un échange rapide de correspondance à la fois entre les Ministères du Travail et avec le Secrétariat de l'UEO.

La section belge de liaison du Comité Social et du Comité Mixte de réadaptation des inaptes est assurée par le Service des Relations Internationales.

Les questions qui ont une incidence politique sont déferées au Ministère des Affaires Etrangères.

8. CEE et Euratom.

Il n'est pas encore possible de dire quelles seront les modalités de liaison avec ces deux organismes.

Au cours des négociations, le Département a été invité à se faire représenter à plusieurs reprises et siège au sein du Comité interministériel (sous-commission CEE et Euratom) destiné à coordonner, sous l'égide du Ministère des Affaires Economiques, la participation belge.

9. Benelux.

Secrétariat de la délégation belgo-luxembour-

geoise à la Commission sociale Bénélux, participation aux travaux de la Commission sociale et à la plupart des sous-commissions.

Préparation et assistance aux réunions des Présidents en qualité de conseiller du chef de la délégation.

Etude des documents, résolutions et préparations des sessions.

Quelques initiatives ou contributions.

— Le Service des Relations internationales organise chaque année, sous l'égide de l'Office Européen des Nations Unies et du BIT, à l'intention d'une vingtaine de travailleurs sociaux étrangers, un Cycle d'études. En échange, vingt travailleurs sociaux belges sont reçus dans les différents pays participants à ces Cycles d'études, pour y entreprendre de courts séjours d'études sur des sujets sociaux.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE

Service spécialement chargé des relations internationales :

Service des Relations Internationales, créé le 31 décembre 1949 (*Moniteur belge* du 2 février 1950.)

Fonctionnaire responsable.

J. DE CONINCK, Docteur en droit, Conseiller adjoint.

Ce service est placé sous la haute direction immédiate de M. le Dr. J. GOOSSENS Secrétaire général.

Attributions du Service.

Section de Liaison avec les divers organismes internationaux.

Organismes internationaux avec lesquels le Service est spécialement en rapport.

Organisation Mondiale de la Santé.

Bureau Régional de l'Europe (Bureau régional de l'Afrique).

Conseil de l'Europe.

Union de l'Europe Occidentale.

Benelux.

Quelques initiatives ou contributions.

Le Service coopère directement avec le Ministère des Affaires Etrangères pour toutes les questions relevant de l'ONU, de l'UNESCO, du Bureau de l'Assistance Technique, de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que du Bureau International du Travail.

Ce Service participe :

- à l'Assemblée annuelle Mondiale de la Santé, à la session annuelle du Bureau régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé;
- au Comité d'experts en matière de santé publique du Conseil de l'Europe;
- aux réunions du Comité de Santé Publique de l'Union de l'Europe Occidentale et, dans la mesure du possible, de ses sous-comités;
- à toutes les réunions du Comité de Santé Publique créé au sein de Benelux ainsi qu'aux réunions de ses divers sous-comités et groupes de travail.

Sa contribution a été particulièrement importante :

- 1) au Comité d'Experts en matière de santé publique du Conseil de l'Europe :
aj pour l'établissement de l'accord international sur l'échange des mutilés de guerre;
- 6) dans le projet d'accord pour l'échange

des substances thérapeutiques d'origine humaine.

- 2) au sous-comité de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'étude des problèmes de protection sanitaire que pose l'utilisation pacifique de l'énergie atomique : établissement du code des usages destiné aux sept pays faisant partie de cette organisation, etc...

MINISTERE DES FINANCES

Service spécialement chargé des relations internationales :

Service chargé des relations financières avec l'étranger, rattaché à l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique — créé par arrêté du Régent en date du 5 mai 1948 (*Mon.* du 26 mai).

Fonctionnaires responsables.

MM. LOMBA, R., conseiller et MEULEMANS, L., chef de division.

Attributions.

Etude des aspects financiers directs et indirects des grands problèmes internationaux venus à l'ordre du jour depuis la Libération.

Problème des Réparations — Problèmes des traités de paix — Problème de la Coopération économique et monétaire — Aide Marshall — Union Européenne des Paiements, etc., etc...

Participation aux négociations relatives à la conclusion, la révision ou l'exécution des accords de paiement, des accords de déblocage ou d'autres arrangements financiers divers (liquida-

tion des *clearings* de guerre ou d'avant-guerre, nationalisations, dommages de guerre, etc...).

Représentation du Ministère des Finances dans les commissions ou organismes qui s'occupent des aspects financiers et monétaires de l'Union Economique « Benelux » et de la Communauté Economique Européenne.

Organismes internationaux avec lesquels le service est spécialement en rapport.

Fonds Monétaire International.

Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Société Financière Internationale.

Le service susmentionné travaille en étroite coopération avec le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur auquel il apporte le concours d'experts en matière financière et monétaire.

Quelques initiatives ou contributions.

Le Trésor a souscrit au capital des organismes financiers internationaux mentionnés au point 5.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Service spécialement chargé des relations internationales :

Le Comité des Chefs d'Etat-Major, créé le 11 avril 1949.

Fonctionnaires responsables.

Général-Major Aviateur BURNIAUX, Chef d'Etat-Major de la Force Aérienne.

Général-Major HARTEON, Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre.

Commodore ROBINS, Chef d'Etat-Major de la Forée Navale.

Colonel BEM DUCQ, Chef du Secrétariat Permanent du Comité des Chefs d'Etat-Major.

taire relatives aux engagements internationaux de la Belgique.

Attributions.

- 1) Est le conseiller technique du Ministre de la Défense Nationale pour déterminer la position de la Belgique dans les problèmes d'ordre militaire découlant des traités ou pactes internationaux et, tout particulièrement pour définir la participation des Forces Belges à la défense commune;
- 2) Assure la liaison avec les organismes militaires interalliés et avec les autres départements ministériels pour les questions d'ordre mili-

Organismes internationaux avec lesquels le Service est spécialement en rapport,

Conseil de l'Atlantique Nord et Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale. La liaison a lieu sous le couvert des représentants diplomatiques de la Belgique auprès de ces organismes, en coopération avec les autres départements ministériels intéressés, par la voie de la Commission des problèmes internationaux de défense et des autres commissions interministérielles instituées en vue de coordonner la politique gouvernementale en matière de défense.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Service spécialement chargé des relations internationales :

Direction des Relations Internationales Agricoles, créé le 1^{er} janvier 1954.

Fonctionnaire responsable.

Directeur Général E. BLERO.

Attributions.

La Direction des Relations Internationales Agricoles, sur les plans agricole et horticole, prépare et négocie les accords commerciaux, en surveille l'exécution. Elle coordonne et oriente la participation du Département aux Organisations internationales et sert de point d'appui aux attachés agricoles accrédités à l'étranger.

Organismes internationaux avec lesquels le Service est spécialement en rapport.

— Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) — Liaison assurée par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères et de la Délégation Permanente belge. Participation directe aux travaux du Comité Ministériel de l'Agriculture et de

l'Alimentation et aux projets de l'Agence Européenne de Productivité (AEP).

— Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT). Liaison assurée par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères.

— Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO). Liaison assurée par le Comité National belge.

— Commission Economique pour l'Europe (CEE). Liaison assurée par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères et de la Délégation permanente belge à Genève. Participation directe aux activités :

- 1) du comité des Problèmes agricoles et de ses groupes de travail : « Normalisation des denrées périssables » (dont la Présidence est assumée par un délégué du Département), « Mécanisation de l'Agriculture » et « Conditions de vente de certains produits »;
- 2) du groupe de travail « Electrification rurale » du Comité de l'Energie Electrique.

Départements où il n'a pas été créé un service spécial des relations internationales

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Services chargés des relations internationales :

- Services chargés des relations internationales :*
- a) Secrétariat Général,
6) Service de Préparation des Accords Economiques.
- b) Préparation des accords économiques et participation à leurs discussions.

Fonctionnaires responsables.

- a) baron SNOY et d'OPPUERS, Secrétaire Général.
M. VAN DER MEULEN, Directeur Général.
b) M. VAN TICHELEN, Directeur Général.

Attributions.

- a) Direction et Coordination des interventions dans l'étude, la mise au point et le démarrage des activités relatives aux communautés européennes.

Organismes internationaux avec lesquels le Service est spécialement en rapport.

OECE, OTAN, CECA, Marché Commun, Euratom, en coopération avec les départements des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur, de la Défense Nationale et de tous autres départements ou organismes intéressés.

Quelques initiatives ou contributions. <

Relance européenne.
Participation à l'élaboration des traités du Marché Commun et de l'Euratom.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Service chargé des relations internationales :

Services chargés des relations internationales.

Aucun service n'a été créé pour s'occuper uniquement de ces relations mais chaque administration a chargé un de ses services de s'occuper spécialement des questions internationales dans le cadre de son activité.

Fonctionnaires responsables, attributions des services, organismes internationaux.

A. Services généraux :

M. Jean GIVRON, Directeur d'Administration des Services Généraux.

Accueil des boursiers des Nations Unies.

Membre du Comité d'accueil des boursiers des Nations Unies, institué au Ministère des Affaires Etrangères.

Accueil des boursiers et organisation des stages.

B. Administration des Cultes, Dons, Legs et Fondations :

MM. POMBA, Directeur d'Administration,
MICHAUX, Conseiller-Chef de service.

Reconnaissance légale et approbation des statuts des associations internationales à but philanthropique, religieux, scientifique, artistique, pédagogique, créées par application de la loi du 25 octobre 1919 modifiée par la loi du 6 décembre 1954.

Autorisation ou acceptation des libéralités entre vifs et testamentaires faites à ces associations.

C. Administration des Etablissements Pénitentiaires et de Défense Sociale :

Bureau d'Etude de l'Administration des Etablissements pénitentiaires et de défense sociale. Créé en 1945.

Le Bureau d'Etude, composé de trois membres et d'un secrétariat, est placé sous l'autorité directe de M. J. DUPREEL, Directeur général, et de MM. VAN HELMONT, Inspecteur général.

Le Bureau d'Etude a notamment dans ses attributions les relations internationales. A ce titre, ce service reçoit les personnalités étrangè-

res appelées à étudier le système pénitentiaire belge et à visiter les établissements.

Il organise le stage des boursiers de l'ONU et des boursiers des gouvernements étrangers et facilite le travail des visiteurs à titre individuel.

Il se charge de l'organisation des réunions internationales et en assure le secrétariat lorsque ces réunions se tiennent en Belgique.

Il répond aux diverses demandes de renseignements émanant de l'étranger.

ONU : Section de défense sociale et Groupe consultatif européen.

Commission pénitentiaire Benelux.

Les relations s'établissent soit directement soit à l'intervention du Ministère des Affaires Etrangères.

Le ministère de la Justice est représenté à la section de Défense sociale de l'ONU par M. Paul CORNIL, Secrétaire général du département et par M. Jean DUPREEL, Directeur général de l'Administration pénitentiaire, membre de la délégation belge au sein du Groupe consultatif européen d'expert en matière de prévention du crime et du traitement des délinquants;

Une commission pénitentiaire a été instituée au sein des pays du Benelux pour étudier les questions communes aux trois administrations pénitentiaires.

M. J. DUPREEL, Directeur général et M. VAN HELMONT, Inspecteur général, y représentent la Belgique;

L'Administration pénitentiaire belge est régulièrement représentée aux congrès ou journées d'étude internationales se rapportant aux sciences pénales ou pénitentiaires.

D. Administration de l'Office de la Protection de l'Enfance :

Comité belge d'échange des travailleurs sociaux (COMETS). Il s'agit d'un groupement administrativement rattaché pour la gestion journalière à l'Office de la Protection de l'Enfance.

M^lc HUYNEN, Simone, Directeur d'Administration de l'Office de la Protection de l'Enfance, fonctionnaire de liaison de COMETS.

Collaboration à la mise en œuvre du plan d'échange des travailleurs sociaux organisé à l'initiative de l'Office européen des Nations Unies à Genève.

L'Office Européen des Nations Unies — Administration de l'Assistance technique — centralise les demandes et offres d'échanges, fondés sur le système de la compensation. Les demandes sont soumises à l'approbation du COMETS.

Accueil de nombreux travailleurs sociaux venant individuellement ou en petit groupes.

Envoi de participants belges aux cycles et groupes d'études organisés dans différents pays sous le patronage des Nations Unies.

Organisation en 1956 à Anvers d'un cycle d'études groupant une soixantaine de participants appartenant à 10 pays différents.

E. Administration de la législation :

1. — Commission permanente de l'état civil, créée par arrêté ministériel du 20 juin 1949; elle constitue la section belge de la Commission internationale de l'état civil instituée par échange de lettres fin 1949 et par le protocole de Berne en date du 25 septembre 1950.

Président : M. Ch. GERARD, Directeur général honoraire.

Membres de la Commission : MM. A. DE GRANGES DE SURGERES, Directeur d'Administration ff., P. DE STREEL, Conseiller juridique et P. VAN LANGENAËKEN, Conseiller juridique adjoint (secrétaire).

Le Ministère des Affaires Etrangères est représenté au sein de la Commission qui est en rapport avec les autres sections nationales, avec le secrétariat général et, par l'intermédiaire de ce dernier avec le Conseil de l'Europe (convention par échange de lettres en octobre 1955 entre le Conseil de l'Europe et la Commission internationale).

2. — Commission belgo-néerlando-luxembourgeoise de l'Unification du droit (date de création : 17 avril 1948).

Fonctionnaires du département de la Justice : techniciens de la Commission :

M. P. CORNIL, Secrétaire général du Ministère de la Justice, M. Ch. GERARD, Directeur général honoraire du département de la Justice.

Secrétaire : J. VAN DER GUCHT, Référendaire adjoint au tribunal de commerce de Bruxelles.

Secrétaire adjoints : MM. GEENS et HANSEN, O., secrétaires d'administration.

MINISTERE DES COMMUNICATIONS

Service chargé des relations internationales :

Il n'y a pas de service chargé organiquement des relations internationales. Chaque administration et les fonctionnaires chargés de la direction des divers services spécialisés, assurent ces relations dans les limites de leurs responsabilités.

Toutefois, la coordination de ces relations est établie au niveau des Services Généraux du Département par le « Service Etude et Documentation ».

Attributions.

La coordination assurée par le Service « Etude et Documentation » a pour objet :

- a) de centraliser, classer, tenir à jour et diviser la documentation concernant les Comités, Conseils, Commissions internationales, aux réunions desquelles les administrations, régies et services sont représentés;
- b) de provoquer des réunions préliminaires ou d'information au cours desquelles les délégués à ces assises recevront les directives concernant leur mission;
- c) d'assurer la liaison avec les autres départements ministériels, notamment avec celui des Affaires étrangères;
- d) de veiller que toutes les mesures utiles soient prises en temps opportun, au sujet de la représentation du département aux réunions qui l'intéressent et que les délégués transmettent, au chef du département, un rapport de leur mission.

Il s'agit donc d'une mission de surveillance générale, les différentes administrations du département devant, en principe, déléguer des fonctionnaires aux réunions traitant de questions entrant dans le cadre de leur compétence.

Sur le plan de la politique des transports en général, il a, d'autre part, par décision ministérielle du 9 décembre 1957, été créé un « Comité départemental des études » qui a, notamment, reçu comme mission d'assurer la coordination générale des études relatives à la politique des transports et problèmes y afférents, tant sur le plan national qu'international. Ce Comité, qui est placé sous la présidence du Secrétaire Général du département, groupe les chefs des Administrations des Transports, de la Marine, de

l'Aéronautique, de la Navigation intérieure et du Service « Etude et Documentation » des Services Généraux.

Organismes internationaux avec lesquels le Département est spécialement en rapport.

Les organismes avec lesquels le Département entretient des relations de travail sont : la Commission des Transports et des Communications du Conseil Economique et Social, le Comité des Transports intérieurs de la Commission Economique pour l'Europe, la Conférence Européenne des Ministres des Transports, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'Office Central des Transports par Chemin de fer, l'Association Internationale Permanente des Congrès du Chemin de fer, la Conférence Européenne des horaires, la Commission Centrale pour la navigation du Rhin, l'Association Internationale Permanente des Congrès de la Navigation, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, l'Organisation Météorologique Mondiale, l'Organisation Maritime Consultative et Intergouvernementale, la Conférence pour prévenir la pollution des eaux de mers, la Conférence Internationale des Services de signalisation maritime, la Commission Inventaire pour les problèmes portuaires de la Mer du Nord, la Conférence concernant la Radiotéléphonie dans les Mers Baltiques et du Nord, la Commission des Transports et des problèmes portuaires de Benelux, l'Union Internationale des Télécommunications, le Comité Consultatif International de Télégraphie, le Comité Consultatif International Téléphonique, le Comité Consultatif International des Radiocommunications, l'Union Postale Universelle.

Quelques initiatives ou contributions.

Le Département participe d'une façon active à la coopération internationale. Dans le domaine des transports il a notamment joué un rôle important dans la création de la Conférence Européenne des Ministres des Transports, afin d'arriver à une harmonisation des politiques des transports des pays européens, action qu'il a confirmée lors des travaux préparatoires à la création de la Communauté Economique Européenne, et

qu'il poursuit dans le domaine de sa compétence, an sein des travaux entrepris par POECE et

tendant à la création d'une zone de Libre Echange.

MINISTERE DES COLONIES

Service chargé des relations internationales :

1^{re} Direction Générale. — 1^{re} Direction. — Protocole. — Relations générales avec les puissances étrangères.
2^e Section, créée par Arrêté Royal du 3 novembre 1908.

Fonctionnaires responsables.

MM. VAN DEN ABEELE, Administrateur Général des Colonies.
DUPONT, Inspecteur Royal des Colonies.
GENDARME, Conseiller.
STRUEBE, Directeur d'Administration.

Attributions du Service.

Conventions internationales. — Consulats. —

Organismes internationaux avec lesquels le Service est spécialement en rapport,

Comme aux termes de l'article 28 de la loi du 18 octobre 1908, c'est le Ministre des Affaires Etrangères du Royaume qui a dans ses attributions les relations de la Belgique avec les puissances étrangères au sujet de la Colonie, le Service n'est en rapport avec aucun organisme international.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Il n'existe à ce Département aucun service spécialisé chargé des relations internationales. Toutefois, l'Administration de la Protection Civile se trouve en rapport avec l'OTAN, en vue

d'adapter les réalisations locales aux conceptions générales de l'OTAN en matière de protection des populations civiles.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA RECONSTRUCTION

Aucun service spécial des relations internationales n'existe au sein de ce Département, qui participe cependant régulièrement à des congrès

internationaux de navigation, routiers et d'urbanisme.

MINISTERE DES CLASSES MOYENNES

Il n'existe pas à ce Département de service spécifiquement chargé des relations internationales. Les questions relatives à ces relations sont traitées actuellement par les différents services

intéressés et plus spécialement par le Service des Etudes, de la Documentation et des Affaires générales.

L'Association belge pour les Nations Unies

par Henri COCHAUX

*Président du Bureau de l'A.B.N.U.
Ancien Président du Comité exécutif de la Fédération mondiale des Associations
pour les Nations Unies.*

L'Association Belge pour les Nations Unies aura bientôt 12 ans.

Pendant tout ce temps, elle a compté parmi les Associations fondatrices les plus fidèles de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies.

Cette organisation internationale, dont le siège est à Genève, est vouée à la promotion et propagation d'une idée qui est en voie, bon an mal an, de révolutionner le monde.

Il est permis de noter que les représentants de l'Association Belge ont été, dès ses origines, parmi les dirigeants les plus actifs de la Fédération Mondiale. L'activité de cette Fédération s'est heureusement développée à travers le monde entier. Sans doute ses moyens matériels étaient-ils limités. Mais sa liberté et son indépendance étaient sans reproche. Et n'est-ce pas de pareille liberté et de pareille indépendance qu'une ONG internationale a le besoin vital, si elle entend remplir *un* rôle utile auprès de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées.

L'Association Belge pour les Nations Unies vit dans le même cadre juridique d'association sans but lucratif, où a vécu l'Union Belge pour la Société des Nations, de 1920 à 1940. Et l'on peut dire que c'est la même conviction raisonnée et la même patience généreuse qui animent ses promoteurs, ses dirigeants et ses membres, le même mouvement novateur qui les emporte.

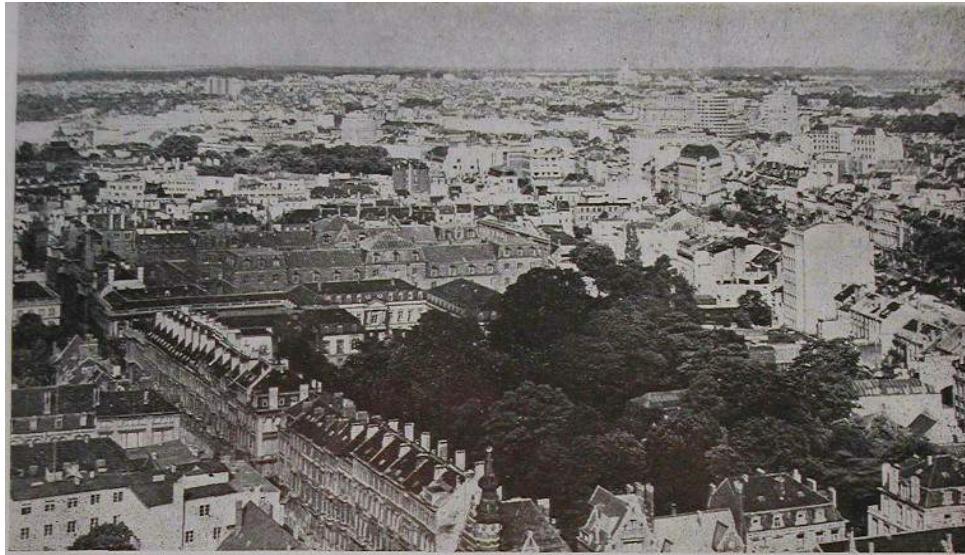
Depuis près de 12 ans qu'elle s'attache ainsi à informer l'opinion publique belge et à la représenter valablement dans les Assemblées annuelles de la Fédération Mondiale des Asso-

ciations pour les Nations Unies, et encore face aux pouvoirs publics nationaux et aux organisations internationales, l'Association Belge s'est vouée à la tâche de réaliser ses buts par tous les moyens dont elle a pu disposer.

Il s'agissait d'affirmer la nécessité d'une organisation comme instrument de collaboration internationale et de paix. La conviction générale semblait acquise. Mais elle était surtout faite de lassitude et il s'agissait donc de l'animer. Œuvre difficile.

A travers cette crise prolongée de la guerre froide, en dépit du conflit national grave qui empoisonna l'atmosphère des années qui suivirent la libération en Belgique, l'Association Belge n'a jamais cessé de témoigner d'un ferme attachement, non dépourvu d'esprit critique aiguisé, à une Institution vite devenue objet d'intrigues et de rivalités internationales, et dont le développement se trouvait singulièrement menacé dès ses toutes premières années d'existence. Mais seuls les esprits étroits pouvaient croire à quelque naïveté « *idéaliste* » de la part de ceux qui étaient *pour* les Nations Unies.

Qu'il soit permis, en guise d'illustration de cet effort national de l'Association Belge pour les Nations Unies, d'évoquer cette époque déjà lointaine d'octobre 1950, où les trois chefs des partis social-chrétien, socialiste et libéral, étaient invités et acceptaient, à l'occasion de la Journée des Nations Unies et en présence de nombreux représentants d'Organisations non gouvernementales belges, de proclamer leur foi raisonnée et leurs espoirs en une organisation internationale vivante.



Vue du Palais d'Egmont et de son jardin (Photo Kayaert/C.G.T.)

Il s'agissait encore d'éclairer le pays sur l'œuvre réalisée par l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées.

Certes, l'Association Belge ne s'est pas trouvée devant les mêmes problèmes que l'Union qui l'avait précédée du temps de la Société des Nations. En effet, il n'y a jamais eu à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, cette opposition passionnée et partisane qui aveuglait les adversaires de l'Institution de Genève et rendait la tâche de ses défenseurs plus difficile mais aussi plus exaltante.

Au contact étroit des représentants des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées, l'Association Belge a employé tous les moyens à sa portée pour informer, éclairer et convaincre. Citons la distribution de documents, le recours à la Radio, et plus tard parfois à la Télévision, les conférences et les causeries, les déjeuners et les conférences de Presse, les réunions de représentants des Organisations non

gouvernementales, les interviews. Aucune forme ne fut épargnée.

La tâche fut facilitée, dans un monde infiniment plus ouvert qu'avant 1940 aux contacts internationaux, par la multiplicité et la facilité des moyens de communication des personnes et de la pensée, et aussi par l'universalité et la compétence élargie de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées. Tous les Ministères s'intéressaient désormais aux activités internationales. Les Commissions nationales, officielles ou privées étaient créées, dont les travaux, publiés et connus levalaient les curiosités particulières et les adhésions. Les Organisations non gouvernementales nationales recevaient par leurs internationales, une information et des encouragements répétés.

Il convenait donc que l'Association Belge évite les chevauchements et les répétitions abusives.

Il s'agissait encore de faire appel à l'opinion publique afin qu'elle soutienne devant le Gouvernement et les organes de l'Organisation des Nations Unies, les solutions et réformes de nature à assurer le respect des pactes et traités, l'observation du droit international et le renforcement de la sécurité des peuples, et cela en étudiant toutes les questions ayant trait à l'établissement ou au maintien d'un ordre international conforme aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. En étudiant et en amenant autrui à étudier. En agissant et en amenant autrui à agir.

Lors de la crise de Suez et de Hongrie, l'Association Belge pour les Nations Unies n'a-t-elle pas, fidèle à son propos, pris une position de raison et de modération, dénonçant les attitudes équivoques et réclamant des pouvoirs nationaux et internationaux, une adhésion plus sincère et

loyale, et en dernière analyse plus avantageuse à la sécurité et à la paix ? N'a-t-elle pas amené la Fédération Mondiale à prendre des positions et des décisions aptes à faire évoluer une question vers les solutions les meilleures ? Songeons à celle des droits des fonctionnaires internationaux, qui dépasse la personne de ces fonctionnaires et dont l'importance tient à l'équilibre et l'efficacité des Institutions Internationales mêmes.

L'Association n'a-t-elle pas été un des plus fermes soutiens de l'UNAC, avant-coureur et préparateur de cette grande œuvre de l'UNICEF ?

N'a-t-elle pas réuni les ONG, avec l'intention, sans cesse proclamée, de leur permettre une information et une édification mutuelles, afin de les amener à former ensemble et à entraîner une opinion publique plus largement mobilisée ?



Devant la tapisserie offerte par la Belgique et qui décore le siège des Nations Unies à New York, se rencontrant le 17 avril 1956, deux habitués du Palais d'Egmont : M. Henri Cochaux, Président du Bureau de l'Association belge pour les Nations Unies et M. G. P. Speckaert, Secrétaire Général de l'Union des Associations Internationales.

N'a-t-elle pas apporté à la Commission Nationale de l'UNESCO, une collaboration loyale, recevant en retour de cette compagnie, une aide et une approbation précieuse ?

N'a-t-elle pas porté son attention sur les problèmes des territoires et des pays sous-développés, coloniaux ou sous tutelle, en un temps où il n'y avait encore aucun mode qui poussât dans cette voie ?

N'a-t-elle pas été à l'origine d'un Comité National pour les Réfugiés qui sut rendre les services les plus appréciés des pouvoirs publics ?

N'a-t-elle pas à plusieurs reprises relancé l'intérêt des étudiants et collaboré à l'octroi de bourses d'études ?

Les occasions d'action ont toujours été et demeurent légion. Ce sont les ouvriers qui manquent à une tâche énorme.

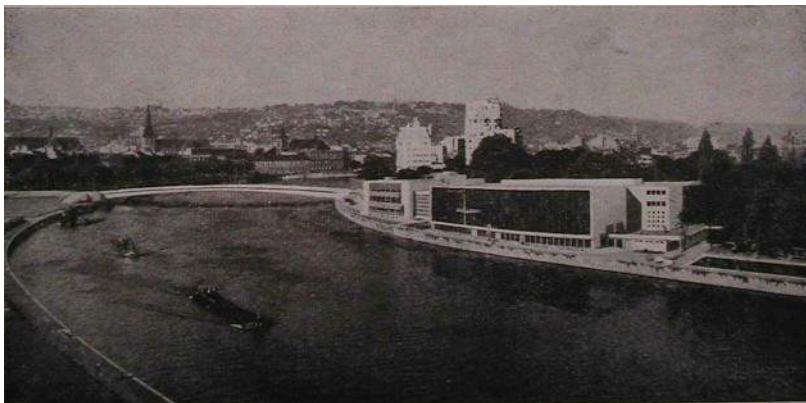
Un jour viendra peut-être où l'Organisation des Nations Unies ou quelque autre organisation qui l'aurait pu remplacer, — quel que soit son nom, — sera devenue l'Organisation reçue de tous, entrée dans les mœurs politiques d'un monde en voie d'unification et plus policé.

Ce jour-là les Organisations non-gouvernementales pourraient se féliciter et poursuivre leur tâche internationale propre dans la sécurité et la paix. Elles auraient pu, sans doute, s'imposer davantage à l'attention sérieuse des instances internationales et contribuer le plus utilement du monde au développement de la vie et des institutions internationales. L'action d'une association telle que l'Association Belge pour les Nations Unies et ses sœurs au sein de la Fédération Mondiale deviendrait sans doute beaucoup moins urgente.

Mais ce temps-là n'est certes pas encore en vue.

L'Association Belge pour les Nations Unies apportera longtemps encore au grand public à ce qu'il est convenu d'appeler l'opinion publique en Belgique et à l'étranger, ce témoignage et cet appel qu'elle a pris sur elle d'assurer.

Elle sera longtemps encore pour ses membres et ses dirigeants une école de patriotisme et de civisme où l'on apprend à élargir la conscience aux dimensions des problèmes de ce monde contemporain, de ses misères et de ses noblesses. Tâche qui pourrait paraître présomptueuse si nous n'avions la conviction qu'elle s'accomplit lentement et sûrement, parmi nous et par chacun d'entre nous.



LE nouveau Palais des Congrès de Liège, au bord de la Meuse.



*La Bibliothèque de
l'Université de Louvain
(Photo Burton/C.G.T.)*



*l'Université de Bruxelles
(Photo Lumière/
C.G.T.)*

L'Institut Royal des Relations Internationales

par Emmanuel COPPIETERS

Directeur de l'I.R.R.J.

L'Institut Royal des Relations Internationales est une fondation scientifique indépendante qui bénéficie en toutes circonstances d'une entière liberté d'opinion. Il répond à la nécessité en Belgique d'un centre qui se consacre à l'étude objective des problèmes internationaux et de leurs répercussions sur les intérêts belges, luxembourgeois et congolais. Dans les quatre universités belges des professeurs s'intéressant aux affaires publiques internationales s'associent pour créer l'Institut des Relations Internationales qui obtint par Arrêté du 25 février 1947 le statut d'établissement d'utilité publique. Dix ans après, S.M. le Roi l'autorisait à s'appeler « Institut Royal des Relations Internationales ».

Le Conseil d'Administration est composé depuis sa fondation entre autres du président M. Charles de Visscher, ancien ministre, ancien juge à la Cour Internationale de Justice, professeur aux Universités de Gand et de Louvain, du vice-président M. Georges Smets, recteur honoraire de l'Université de Bruxelles et ancien directeur de l'Institut de Sociologie Solvay, et de MM. Fernand Dehousse, professeur à l'Université de Liège, président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, Léon Gyssels, professeur à l'Université de Bruxelles, Fernand Muyls, Ambassadeur de Belgique, Henri Rolin, professeur à l'Université de Bruxelles, ministre d'Etat, Paul van Zeeland, ministre d'Etat, Pierre Wigny, ancien ministre, qui fut le premier secrétaire général de l'Institut. S'ajoutèrent ensuite MM. Pierre Ansiaux, trésorier de l'Institut, John Goormaghtig, secrétaire général et ancien directeur de l'Institut, Louis Camu, André de Guchteneère, Gaston Eyskens, Henri Fayat, Henri Janne, Paul Laloux, Victor Larock, Pierre Majerus, Jean van Houtte. Fernand van Langenhove.

La *Chronique de Politique Etrangère* est une revue spécialisée paraissant tous les deux mois sur environ 130 pages, soit environ 1.000 pages par an: elle explique et commente les principaux textes juridiques et économiques de la vie internationale actuelle qui sont reproduits *in extenso*. Certains de ses numéros sont entièrement consacrés à des problèmes spéciaux tels que « Le Marché Commun et l'Euratom » (1530 pages, 180 F, novembre 1957), « La Question de Suez » (240 pages, 120 F, janvier-mars 1957), « La Question Sarroise » (108 pages, 60 F, septembre 1956), « Les Accords de Paris d'octobre 1954 et l'Union de l'Europe Occidentale » (230 pages, 120 F, janvier-mars 1955), « La Communauté Européenne de Défense et les Accords Contractuels » (383 pages, 200 F, septembre-novembre 1952). L'abonnement à la *Chronique de Politique Etrangère* revient à 300 F (270 F pour les membres).

La bibliothèque de l'Institut contient plus de 4.000 volumes et 200 revues spécialisées de droit international, d'économie et de politique internationales. Elle contient en outre une collection unique en Belgique des publications imprimées et même stencillées des organismes internationaux tels que l'ONU, la CECA, le BENE-LUX, l'OECE, la CEE, l'OIT, le FMI, la BIRD, le

GATT, etc. Le fichier analytique est fort apprécié. Diverses collections de journaux étrangers y sont conservées avec leur index. Un service d'étude de la presse internationale colle sur fiches dans des classeurs systématiques les articles relatifs aux problèmes internationaux d'une douzaine de journaux étrangers et belges.

Un centre interuniversitaire de recherches de droit international, d'économie et de politique internationales, A.S.B.L., groupe des professeurs des quatre universités ainsi que les meilleurs experts belges, en vue de publications spécia-

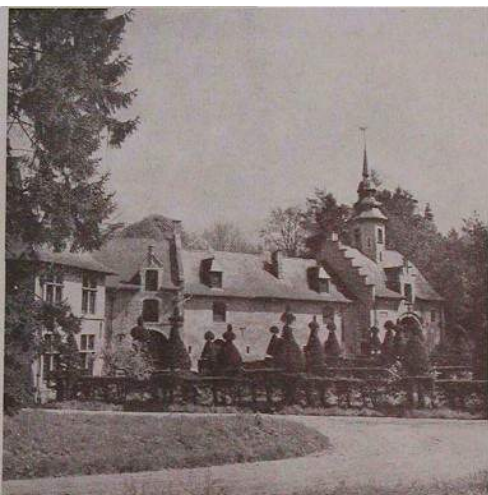
usées avec l'aide de chercheurs attachés à ce centre. Une commission étudie l'aide économique aux pays sous-développés vue du point de vue belge, et une autre les réalisations des organismes internationaux en matière d'intégration économique.

Divers ouvrages ont été publiés par l'Institut, tels que « L'Espagne : Problème des Relations Internationales » (122 pages, 50 F), « Les Unions Economiques » par Jean Van der Mensbrughe (396 pages, 150 F), « Les Aspects Economiques du Réarmement » (230 pages, 150 F), « La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier » (338 pages, 150 F), « Aspects de l'Industrialisation en Afrique Centrale » par Raymond Bertieaux (318 pages, 175 F), « La Situation de l'Allemagne en 1955 » par Alfred Grosser (136 pages, 50 F).

De nombreuses conférences sont données à l'Institut au cours desquelles des personnalités éminentes exposent certains aspects de leurs connaissances ou de leurs opinions personnelles de la vie internationale; ces exposés, suivis de discussions, se font en toute liberté à huis-clos et sont strictement réservés aux membres de l'Institut qui sont tous de nationalité belge ou luxembourgeoise.

Les « membres actifs » sont choisis par le Conseil d'Administration pour s'associer aux travaux de l'Institut ou pour le conseiller, en raison de leurs travaux scientifiques ou de leurs activités internationales. Ils paient une cotisation annuelle de 200 F et sont actuellement au

nombre de 400. Les différents services de l'IRRI et certaines conférences et commissions d'étude sont également accessibles aux étudiants et personnes effectuant des travaux de recherche et qui sont admis comme « membres chercheurs » par le directeur de l'Institut; leur cotisation annuelle est de 100 F. L'Institut compte environ 200 membres chercheurs. Tous les membres sont de nationalité belge ou luxembourgeoise, et remplissent un formulaire de demande d'admission. Ils respectent



Le Château de Val-Duchesse, siège de la Conférence inter-gouvernementale pour le Marché Commun et l'Euratom.

la discrétion relative aux renseignements obtenus à l'Institut. Une carte de prêt de la bibliothèque peut être accordée moyennant le paiement de 50 F par an aux personnes qui ne sont pas membre de l'Institut.

Les personnes morales peuvent devenir « membre souscripteur » de l'Institut et désignent nominalement ceux de leurs collaborateurs de nationalité belge ou luxembourgeoise qui auront accès aux conférences et aux commissions d'étude de l'Institut.

L'Institut Royal des Relations Internationales entretient une collaboration étroite avec les institutions similaires telles que le Royal Institute of International Affairs de Londres, het Nederlands Genootschap voor Internationale Zaken de La Haye, le Council on Foreign Relations de New York, le Centre d'Etude de Politique Etrangère de Paris, l'Institut für Europäische Politik und Wirtschaft de Francfort, l'Istituto per gli Studi di Politica Internazionale de Milan.

Quelques figures belges des débuts de l'effort international pour une promotion sociale et économique du monde

par G. P. SPEECKAERT

Secrétaire Général de l'Union des Associations Internationales

Les hommes sont la raison d'être et le but des efforts patients déployés par les organisations internationales; ils en sont aussi les moteurs.

Notre dessein dans le présent article est de rappeler le souvenir de quelques pionniers de la coopération internationale, en nous limitant à certains aspects de l'action sociale et du développement économique.

Etant donné que ce fascicule est consacré à l'apport de la Belgique sur le plan international, nous évoquerons des figures belges. Il va de soi que bien des pages pourraient être écrites sur des personnalités de multiples pays, qui ont droit dans la même mesure à la gratitude de tous les hommes. Néanmoins, il est hors de doute que proportionnellement à leur nombre restreint, les Belges ont occupé une place considérable dans la promotion de la vie internationale.

D'autre part, il est remarquable de voir que leur activité se déploya dès le tout début du mouvement international, qui coïncidait avec l'accès de la Belgique à l'indépendance et son entrée dans la Société des Etats.

PROMOTION SOCIALE.

Assistance sociale

Un des principaux artisans des premières réunions internationales dans le domaine de l'assistance fut M. E. Ducpétiaux. Il organisa à Bruxelles, du 15 au 19 septembre 1856, le premier Congrès international de bienfaisance, d'où sont issus les congrès internationaux d'assistance publique et privée et ceux des assurances sociales.

Déjà il avait brillamment attaché son nom au Congrès pénitentiaire international, tenu à Bruxelles du 20 au 23 septembre 1847, ancêtre des congrès d'anthropologie criminelle et de la Commission pénitentiaire internationale. On sait que dès le XVIII^e siècle, la Belgique avait été le berceau de la réforme pénitentiaire grâce à Vilain XIIII et à l'organisation modèle de la prison de Gand qui fut copiée aux Etats-Unis et donna naissance au système auburnien. La seconde phase de l'évolution criminologique de la Belgique est due à M. Ducpétiaux qui introduisit dans l'organisation pénitentiaire le régime cellulaire. Cette réforme, qui constituait à l'époque une nouveauté, attira l'attention du monde entier.

En traitant de ce domaine de la lutte contre le crime et la délinquance, on se doit de rappeler le nom du Ministre Le Jeune qui lança en 1890, à Anvers, lors du premier congrès international pour l'étude des questions relatives au patronage des détenus et la protection des enfants moralement abandonnés, la suggestion de créer un organisme international pour la protection de l'enfance, œuvre à laquelle resteront toujours attachés les noms du Ministre Henri Carton de Wiart, de M. Henri Jaspar et M. Henri Velge.

Le Président du premier congrès international de protection de l'enfance, en 1913, fut M. Adolphe Prins, professeur de droit pénal à l'Université de Bruxelles et un des fondateurs de l'Union internationale de droit pénal.

Evoquons aussi le nom du juge belge P. Wets, à l'initiative duquel fut fondée à Paris, en 1928, l'Association internationale des Juges d'en-



Les participants du Congrès organisé à Liège, du 10 au 20 juillet 1905, par l'Union internationale de la Photographie. Parmi eux se trouve le fondateur de la firme Gevaert.

fants, avec connue objectif de promouvoir idée que les enfants délinquants doivent être aidés plutôt que punis.

Législation du travail

Les Belges prirent une place prépondérante à l'organisation du premier Congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, qui tint ses assises à Bruxelles du 22 au 25 septembre 1862. en présence du Roi Leopold II, alors Duc de Brabant, et sous la présidence de M. Fontainas, bourgmestre de Bruxelles. C'est de ce congrès qu'est sorti l'étude systématique du mouvement social et les premiers efforts en vue de rétablissement d'une législation internationale du travail. Lors du discours d'ouverture du quatrième congrès à Berne en 1865. M. Schenk, président de la Confédération helvétique déclara : « *Nous nous réjouissons de ce que la Belgique ait introduit un nouvel instrument de civilisation en Europe, en fondant les congrès de sciences sociales* ».

S'il convient de signaler que la Suisse proposa, mais sans succès, à la Conférence de Berlin, l'institution d'un office international du travail, il est bon de souligner que le projet d'une in-

stitution internationale pour la protection de? travailleurs prit corps pour la première fois en Belgique; non pas sous la forme d'un organisme intergouvernemental, mais sous celle d'une association privée.

A la suite du Congrès de la législation du travail tenu à Bruxelles du 27 au 30 septembre 1897. une Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs fut constituée à Paris en 1899 sur la base même de la proposition faite par le Professeur Ernest Mahaim. de l'Université de Liège. Elle obtint la convocation à Berne de conférences diplomatiques, qui aboutirent à la signature, en 1906, des deux premières conventions internationales traitant des questions du travail; l'une interdisant le travail de nuit des femmes; l'autre prohibant l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes.

Aux efforts de ces deux associations, se joignirent ceux du Comité Permanent international des Accidents du Travail et des Assurances Sociales, fondé à Paris en 1889 (dont le ministre Beernaert fut un des présidents d'honneur), et de l'Association internationale pour la lutte contre le Chômage, fondée également à Paris,

en 1909 et dont le siège fut établi à Gand. Parmi les membres fondateurs de celle-ci, citons MM. E. Anseele, L. Troclet, A. Verhaegen et L. Vaniez, qui en fut le secrétaire-général.

En 1910, Bruxelles voit se tenir le premier Congrès international du travail à domicile. Le Comité belge d'organisation comprend : M. V. Brants, président, MM. E. Mahaim, H. Denis et Wauvermans, vice-présidents, MM. De Leener, R.P. Kутten, E. Chateau et J. Bergmans, membres. Un Bureau international du Travail à domicile est créé par le congrès et confié à des secrétaires belges.

Sous l'impulsion et les revendications de ces divers organismes, un texte fut, comme on le sait, incorporé en 1919 dans le Traité de Versailles, donnant naissance à l'Organisation Internationale du Travail. Une part prépondérante dans la mise au point de son célèbre mécanisme tripartite (gouvernements, employeurs, travailleurs) fut prise par MM. Ernest Mahaim et Emile Vandervelde.

Organisation professionnelle

Dans ce secteur, nous devons citer l'étude des problèmes relatifs aux classes moyennes, qui donna lieu aux congrès d'Anvers et de Namur de 1899 et de 1901, précurseurs des sessions de l'Institut international des Classes Moyennes, où l'on retrouve les noms de MM. Cooreman, Koch, Schornheydt, Stevens et surtout celui de M. Hector Lambrechts, directeur général de l'Office des Classes Moyennes de Belgique, qui assumait durant 35 ans les fonctions de secrétaire général de l'Institut international.

Ce fut à Liège, en 1905, qui fut créé un Bureau international permanent d'études et de statistiques mutualistes, complété en 1906 par la constitution d'une Fédération internationale de la Mutualité. Dans son Comité exécutif figurent le Baron R. de Sart de Bouland et M. Emile Tumelaire. Le premier est aussi président du Bureau international, dont un des vice-présidents est M. Edouard de Pierpont et le secrétaire M. Emile Verliées.

Il serait difficile dans le cadre de cet article de rappeler la part prise par la Belgique au développement de l'organisation syndicale internationale, depuis la constitution en 1890, à

Jolimont, de la Fédération internationale des Mineurs.

Education.

Dans le domaine de l'éducation, nous nous limiterons à trois noms. Celui de M. Paul De Vuyst, que l'on retrouve comme pionnier de maintes autres branches de l'activité internationale et qui fonda en 1905 à Liège une Commission internationale de l'Education familiale. Le nom bien connu du D^r Decroly, qui présida à Bruxelles en 1911 la première réunion du Comité international d'organisation des Congrès internationaux de Pédologie. Celui enfin de M. Edouard Peeters, modeste maître d'études à l'Athénée Royal d'Ostende. Dans son livre sur « Les Précurseurs du Bureau International d'Education », M. P. Rossello note que : « Sans être décisive, l'année 1904 marque une étape importante dans l'histoire d'un centre mondial de l'éducation. C'est cette année là, en effet, qu'avec la création du Bureau international de Documentation éducative, à Ostende, nous quittons le terrain théorique pour franchir enfin le seuil des réalisations ». De ce Bureau, M. Peeters fut le fondateur et l'animateur.

Droits de la Femme.

On sait que les Droits de la Femme constituent une des préoccupations du Conseil Economique et Social de l'ONU. On sait sans doute moins que ce fut à l'initiative de M^{lle} Marie Popelin, cheville ouvrière de la Ligue Belge du Droit des Femmes, fondée en 1892, que le premier Congrès international du Droit des Femmes groupa avec le patronage et l'appui du gouvernement belge, à Bruxelles en 1897, les principales féministes d'Angleterre, d'Allemagne, de France, de Hollande et de Belgique.

Service social

Enfin, pour terminer ce rapide rappel de quelques figures de pionniers belges de la coopération internationale en matière sociale, nous tenons à évoquer la mémoire d'un homme aux côtés duquel nous avons eu le privilège de travailler durant les dernières années de sa vie; le D^r René Sand, ancien secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, professeur émérite de médecine sociale à l'Université de Bruxelles, fondateur en 1928 des Conférences internationales de Service So-

cial, dont il fut le président et ensuite président d'honneur jusqu'à son décès en 1953, et président aussi du Comité international des Ecoles du Service social, fondé en 1929 et de la Fédération internationale des Hôpitaux, fondée en 1947. Le Prix de l'Organisation Mondiale de la Santé lui fut attribué.

PROMOTION ECONOMIQUE

Le premier congrès international tenu en Belgique — et le cinquième tenu dans le mon-

Il n'est pas sans intérêt de noter quatre conclusions de cette première assise internationale à être convoquée en matière économique et à laquelle participèrent 178 personnalités de marque dont de nombreux Français, Anglais, Allemands, Hollandais, des Polonais, trois Américains, etc...

Ces conclusions sont les suivantes : la liberté de commerce est un besoin de la société humaine; elle resserrera l'union (les peuples, qui, loin de devenir tributaires les uns des autres, se prè-



Un moment marquant dans l'œuvre des deux grands pionniers de la coopération internationale, que furent le sénateur Henri La Fontaine et M. Paul Oulet. La séance d'ouverture du 2^e Congrès mondial des Associations internationales, dans la grande salle du Palais des Académies de Bruxelles, en juin 1913.

de —, fut le congrès des Economistes réunis à Bruxelles les 18-21 septembre 1847, à l'initiative de l'Association belge pour la liberté commerciale. M. Charles de Brouckère en assurait la présidence, assisté comme secrétaires de M. Victor Faider et M. Ad. Le Hardy de Beaulieu, lequel avait eu l'idée de ce congrès.

teront un mutuel appui; elle étendra la production et mettra l'industrie à l'abri des secousses violentes qui sont inévitables sur les marchés restreints de la prohibition; il faut assurer l'amélioration du sort des travailleurs en leur permettant d'obtenir pour leur travail un prix plus élevé en même temps qu'on leur don-



Le Congrès international du Centenaire de la Société Royale d'Economie Politique de Belgique tenue à Bruxelles les 23 et 24 septembre 1955. Séance inaugurale au Palais des Académies. De gauche à droite : MM. Justiant, Smet, Solvay, van Nuffel, Max-Léo Gérard, Pierre Wigny, président de la Société, de Vocker Clemens, Davin, Janson.

Photo-congrès Hersleven, J.R.P.)

ne les moyens de subsistance et de jouissance au plus bas prix possible.

Tarifs douaniers

Un second congrès des Economistes, organisé aussi à Bruxelles, en 1856, donna naissance à une Association internationale pour les réformes douanières qui ne paraît avoir eu qu'une existence éphémère, mais qui ne fut peut-être pas sans influence sur la création en 1890, à Bruxelles, de l'Union internationale pour la publication des Tarifs douaniers, organisation intergouvernementale.

Le promoteur de la Conférence de Bruxelles de 1888, qui prépara la création de cette Union et dota le commerce international d'un outil de première utilité, fut M. Auguste Beernaert, alors Ministre des Finances et Président du Conseil des Ministres de Belgique. Cette Conférence présidée par le Baron Lambermont et dont le secrétaire fut M. L. Capelle, inspira, a-t-on dit, la constitution à Washington, en 1890 de l'Union Internationale des Républiques Américaines pour la prompt concentration et distribution des renseignements commerciaux, doté d'un organisme permanent : le « Bureau Commercial des Républiques Américaines ». Celui-ci devint en 1910 la Pan American Union, bien connue, à côté et au dessus de laquelle fut créée en 1948 l'Organisation des Etats Américains.

Statistique

En 1853, du 19 au 22 septembre, eut lieu à Bruxelles un congrès qui devait avoir des répercussions considérables dans le monde en-

tier. Il s'agit du premier Congrès international de statistique, dû à l'initiative de la Commission Centrale de Statistique de Belgique, instituée elle-même en 1841 par le Ministre Liedts. Avec le concours du gouvernement belge, il fut convoqué par un Comité d'organisation, présidé par M. Adolphe Quételet, directeur de l'Observatoire de Belgique, président de la Commission de statistique et inspirateur du projet, ainsi que de celui de fonder une Société internationale de Statistique (1). Il était assisté par MM. Visschers, Ducpétiaux, Partoes et Heuschling. Le Roi Leopold I^{er}, accompagné de ses fils, assista à la séance du 21 septembre.

Le congrès réunit 237 adhérents, dont 123 étaient étrangers et appartenaient à 25 pays différents. Son succès était dû en grande partie, à l'éclat de la renommée de Quételet. Jusqu'alors les Etats avaient fortement négligé leurs travaux statistiques et n'avaient pas adopté les bases uniformes nécessaires à la comparaison des données. Un accord de principe fut admis

(1 } L'œuvre d'Adolphe Quételet occupe une place considérable dans l'histoire des sciences- En 1835, il publia son livre sur la « Physique Sociale », qui fut le premier ouvrage de sociologie positive et qui contribua à rénover la statistique. Le centenaire de cet événement fut commémoré à Bruxelles le 28 août 1935, lors du XII^e Congrès international de Sociologie, par une séance solennelle tenue à l'Institut de Sociologie Solvay.

Le recensement mondial de l'agriculture, effectué en 1929, d'après les directives de l'Institut international d'Agriculture, de Rome, fut basé sur le bulletin-questionnaire dressé par Quételet en 1846 pour le recensement belge.

A Bruxelles et les cadres et les méthodes furent arrêtées par l'effort collectif d'une élite de 150 personnes.

C'est au mouvement d'idées et aux travaux qui fit naître ce Congrès qu'est due la création, non seulement de la Commission internationale permanente de Statistique, devenue en 1885 (1) l'Institut international de Statistique, mais aussi de l'Association Géodésique internationale, du Bureau international des Poids et Mesures.

Transports et Communications

Certaines initiatives dans le domaine des transports et communications méritent d'être citées.

Un fonctionnaire belge, doué d'imagination et de dynamisme, M. Vinchant, directeur des postes et télégraphes, fit lors de la Conférence Télégraphique internationale, réunie à Paris en 1865, la proposition de créer un organisme permanent, le Bureau international des Télégraphes. A cette idée fut réservé un sort brillant. En effet un Bureau international des Administrations télégraphiques fut fondé à Vienne en 1868. Il devint en 1908 le Bureau international de l'Union télégraphique universelle et en 1948 se mua en Secrétariat général de l'Union internationale des Télécommunications, de la famille des Nations-Unies dont il est l'ancêtre.

Sans doute convaincu de l'utilité de cette collaboration internationale et encouragé par le succès de sa première initiative, M. Vinchant fit une proposition analogue, en 1874 à Berne, au Congrès postal universel. Il suggéra d'organiser, dans le cadre de l'Union générale des Postes (intitulée Union Postale Universelle depuis 1878) un Bureau international, fonctionnant sous la haute direction d'une administration postale désignée par le Congrès (celle de la Suisse fut choisie) et dont les frais seront supportés par toutes les administrations des Etats contractants (2).

(1) Lors du cinquantenaire et à l'initiative de *la Royal Statistical Society*, de Londres, et sur le modèle des sociétés de statistique de Londres, de Paris et des Etats Unis. La Fondation de la *Royal Statistical Society of London*, le 15 mars 1834, est étroitement mêlé au nom de Quételet, qui conseilla de donner la forme d'une Association scientifique indépendante, à la section de statistique constituée en 1833 lors du congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences.

En 1885, la même année que le premier des Congrès internationaux de navigation intérieure, s'est tenu, également à Bruxelles, — trois ans après la Conférence internationale pour l'Unité technique des chemins de fer, de Berne, — le premier Congrès international des Chemins de fer. et cela à l'occasion du 50^e anniversaire de l'inauguration des chemins de fer belges, le premier railway d'Etat du continent. 377 délégués y représentèrent 136 compagnies et 17 gouvernements.

Le but de l'Association internationale des Congrès de Chemins de fer, constituée au cours de cette réunion, est de rechercher les améliorations à introduire dans la construction et dans l'exploitation des chemins de fer, et de favoriser les progrès par des congrès périodiques et des publications. En 1908 elle avait comme membres les gouvernements de 49 pays ainsi que 413 administrations de chemins de fer. Aujourd'hui l'Association groupe les gouvernements et administrations de 60 pays. On sait qu'il existe actuellement un grand nombre d'organismes internationaux dans ce secteur : l'Union internationale des Voitures et Fourgons (Berne 1889) : l'Office Central des Transports internationaux par Chemins de fer (Berne 1890), le Comité international des Transports par chemins de fer (Vienne 1902), l'Union internationale des Wagons (Stresa 1921), l'Union internationale des Chemins de fer (Paris 1922), la Conférence européenne des Horaires (Berne 1923), etc.

L'idée première de cette collaboration internationale appartient à M. Fassiaux, secrétaire général des chemins de fer de l'Etat belge, qui en 1874 prépara la constitution d'une « Union Ferrée Universelle » destinée à compléter l'Union Postale et l'Union télégraphique. L'initiative de M. Fassiaux fut appuyée par M. Beer-naert, alors ministre des Travaux publics.

Au cours du Congrès réuni à Bruxelles du 8 au 15 août 1885, M. van den Peerebooin, ministre des Chemins de fer de Belgique, proposa formellement la fondation d'une « Union générale des Chemins de fer ». Le titre choisi fut.

(2) Une des plus anciennes études sur ces Bureaux internationaux est celle de Ed. Descamps, *Les Offices internationaux et leur avenir*, Bruxelles, Hayez 1894 106 p.

comme nous l'avons dit, celui d'Association internationale des Congrès des Chemins de fer.

En 1924, l'Union Internationale des Chemins de fer décida la création d'un Bureau de Compensation, dans le but de simplifier et d'accélérer le règlement des comptes entre les Administrations de chemins de fer, de réduire le nombre de paiements internationaux, de diminuer le volume de ces paiements, d'assurer le paiement des créances à date fixe.

Les chemins de fer belges furent chargés d'organiser et de gérer cet organisme avec le concours de la Banque Nationale de Belgique.

Nous avons signalé plus haut que le premier Congrès international de navigation intérieure s'était tenu aussi à Bruxelles en 1885,

Au 6^e congrès, à La Haye en 1894, il fut décidé de les fusionner avec les Congrès internationaux des travaux maritimes, qui avaient eu lieu précédemment et isolément à Paris en 1889 et à Londres en 1903. Au congrès de Bruxelles, en 1898, une Commission d'étude fut constituée pour élaborer un projet d'organisation permanente. Après une discussion approfondie lors du congrès de Paris de 1900, celui de 1902 à Düsseldorf créa l'Association internationale permanen-

te des congrès de navigation, composée de délégués de gouvernements et de collectivités ainsi que de membres à titre personnel. Parmi ses premiers dirigeants, figurent M. Georges Helleputte, président, et M. Alexis Dufourmy, secrétaire général.

La même année 1885, la Belgique stimulait la collaboration internationale dans un troisième secteur des transports et communications.

En effet, le 17 avril 1885 était fondé à Bruxelles, par les représentants de cinquante exploitation de tramways de la plupart des pays d'Europe, l'Union internationale des Tramways et des Chemins de Fer d'intérêt local, devenue par après l'Union internationale des Transports Publics. A ses débuts, sont associés les noms de MM. Léon Janssens, président et P. t Serstevens, secrétaire général.

L'Association internationale permanente des Congrès de Navigation, l'Association internationale des Congrès de Chemins de fer et l'Union internationale des Transports Publics sont toujours en activité et ont conservé depuis leur fondation leur siège en Belgique, ce qui montre clairement la contribution que nos compatriotes ont continué à y apporter.

*La 3^e Conférence internationale
de la Ligue Européenne de Coopération
Economique, tenue au
Palais du Gouvernement Provincial
du Brabant, à Bruxelles, du
20 au 22 juin 1956.
(Photo Hersleven, Anvers.)*



Expansion économique

En 1905 se tint à Mons, du 24 au 29 septembre, un congrès qui fut destiné dans l'esprit de ses promoteurs à couronner l'ensemble de ces congrès du 75^e Anniversaire de l'indépendance de la Belgique, en même temps qu'il réalisait l'idée du « *Congrès des Intérêts Matériels* » formulée par Leopold II, alors Duc de Brabant, dans le discours prononcé au Sénat le 24 décembre 1858.

Le Congrès international d'Expansion économique mondial comprenait six sections correspondant aux six objets de son programme : Expansion économique dans l'Enseignement — Statistique internationale — Politique économique et douanière — Marine — Expansion civilisatrice vers les pays neufs — Moyens et Agents d'expansion.

Placé sous le Haut Patronage du Roi et sous la présidence d'honneur des Présidents des Chambres et des Ministres belges, il eut comme Président : M. Beernaert, ministre d'Etat et comme Secrétaires généraux : M. Capelle, ministre plénipotentiaire, directeur général du Commerce et des Consuls et M. Cyrille Van Overbergh, directeur général de l'Enseignement supérieur, des Sciences et des Lettres.

Ce congrès eut un retentissement profond et fut pour la Belgique un stimulant dans ses entreprises à l'étranger, autant que dans son action internationale sur le territoire belge lui-même.

Est-il besoin de rappeler ici que ce n'est pas seulement dans l'activité internationale « non lucrative » que les Belges ont fait montre d'initiative et d'allant. L'ampleur de la participation qu'ils ont prise à l'essor d'entreprises industrielles ou commerciales étrangères est considérable, de même que le nombre d'entreprises belges créées à l'étranger.

Au cours de nos recherches, nous avons découvert un relevé de ces entreprises belges à l'étranger, établi en 1913 par le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique. Nous y trouvons 1.101 entreprises réparties dans 66 pays différents. A la même époque, l'Annuaire de la vie belge à l'étranger, publié sous le patronage de la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger, donnait une liste de 6 associations constituées en vue de développer les

relations économiques de la Belgique avec d'autres pays, de 29 sociétés culturelles ou philanthropiques belges à l'étranger, et de 10 Chambres de Commerce étrangères en Belgique.

Commerce

Après une première réunion, à Anvers du 27 septembre au 30 octobre 1885, le congrès international de Droit Commercial, organisé par une commission spéciale nommée par S. M. le Roi des Belges sur la proposition de M. Beernaert, président du Conseil des Ministres, tint sa deuxième session à Bruxelles, du 30 septembre au 6 octobre 1888.

Seize Etats se firent officiellement représenter à ce congrès et plus de cent délégués de divers barreaux et facultés de droit, des sociétés et publications périodiques, des tribunaux et chambres de commerce, des compagnies de navigation, des banques, des bourses et associations commerciales y prirent part.

Les travaux et résolutions du Congrès d'Anvers avaient déjà démontré que le vœu du gouvernement belge, à savoir de poser les premières bases d'une entente internationale en vue de l'unification des lois commerciales, était réalisable. Choissant deux parties de la législation commerciale, qui semblaient le mieux se prêter à une codification uniforme, les membres du congrès de 1888 bornèrent leurs études au droit maritime (1) et à la lettre de change.

(1) Au sujet du droit maritime, rappelons ici l'existence du Comité Maritime international, fondé à Bruxelles le 7 juin 1897 par les efforts de MM. Auguste Beernaert, Charles le Jeune et Louis Franck, ainsi que la première conférence internationale diplomatique de droit maritime convoquée, à la suite d'un vœu du Comité, par le gouvernement belge à Bruxelles en 1905. Dans un autre article publié dans le même numéro, le professeur Charles de Visscher a mentionné la part prise par la Belgique à la constitution de l'Institut de Droit International. On peut citer aussi comme organisations internationales s'occupant du droit et nées sur le sol belge : l'Association pour la réforme et la codification du Droit des Gens lors du Congrès de Bruxelles de 1873, convoqué à l'initiative de l'American United States International Code Committee et devenue en 1895 l'International Law Association; l'Union internationale des Avocats (1905) ; le Bureau international pour l'unification du Droit Pénal (1926).

Parmi les Belges mêlés à la naissance de ces organismes on trouve : MM. Gustave Rolin-Jacquemyns, Auguste Beernaert, Auguste Visschers, Emile de Laveleye, Jules le Jeune, Jules Guillery, Edmond Picard, Alexandre Braun, Léon Hennebicq, Henri Jaspard, etc...

Chacun connaît le rôle important joué dans la vie économique par les Chambres de Commerce.

« *The idea of bringing together these great international conferences of representatives of chambers of commerce and business organizations of all countries originated in Belgium* », déclare la préface du luxueux compte rendu du 5^e congrès international des Chambres de Commerce, tenu à Boston (Etats-Unis) du 24 au 26 septembre 1912.

Signalons au passage, pour souligner l'influence exercée à l'époque par le secteur international privé, que trente-trois gouvernements y furent représentés ainsi que trois cent trente organisations commerciales de 48 pays. Il y eut au total 780 participants de 55 pays.

Le Parlement américain vota en sa faveur un subside de 50.000 dollars et parmi les motifs invoqués à l'appui de ce vote, on peut lire : « Ces congrès ont acquis une place notable dans la vie commerciale de l'Europe et, actuellement, cette organisation dont le siège social permanent se trouve à Bruxelles, constitue l'organisation commerciale la plus importante qui existe ».

Cette organisation était le Comité Permanent des Congrès des Chambres de Commerce et des Associations Commerciales et Industrielles, créé à Liège en 1905, à l'initiative de la Fédération des Associations Commerciales et Industrielles de Belgique, dont le Président était M. Louis Canon-Légrand. Celui-ci assura la présidence du congrès international de 1905 et des cinq congrès suivants. M. Emile Jottrand, secrétaire de la Fédération Belge, servit de secrétaire général pour le Congrès de 1905 et assumait depuis lors les fonctions de secrétaire général du Comité permanent. Ce comité fut remplacé en 1919 par une nouvelle organisation : la Chambre de Commerce Internationale, dotée d'une structure différente et qui est actuellement une des dix organisations dotées du statut consultatif catégorie A auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Vers la fin du mois d'octobre 1913, diverses personnalités belges reçurent la visite de l'honorable Secrétaire du Commercial Committee of the House of Commons, M. Louis Sinclair, messenger d'une idée pleine d'avenir.

Il s'agissait d'examiner si des Conseils analogues au Commercial Committee n'auraient pas avantage à poursuivre en commun l'unification des textes de lois en matière commerciale. L'idée fut accueillie avec empressement. Un Conseil parlementaire belge du commerce fut constitué. Il confia à M. Eugène Baie la mission de provoquer la création de conseils de commerce ou de comités de législation commerciale au sein des principaux parlements d'Europe. A la suite de ce travail, la première Conférence Parlementaire internationale du Commerce se réunit à Bruxelles, dans les locaux du Sénat, du 18 au 20 juin 1914, sous la présidence du Baron Descamps. Elle constitua un Bureau permanent, établi à Bruxelles. Ce fut à son initiative et sous le haut patronage du Roi des Belges, que fut fondé à Bruxelles, en 1919, l'Institut international du Commerce. Inauguré officiellement par le Roi Albert I^{er} le 20 octobre 1921, il eut comme président M. Eugène Baie, auquel succéda par la suite M. Léon Hennebicq.

Le but de l'Institut était de centraliser, de coordonner, de publier à frais communs et de faire connaître aussi promptement que possible les renseignements relatifs à la statistique et à la législation commerciale ainsi qu'aux traités de commerce. Le premier numéro de son recueil mensuel de statistique parut le 20 mars 1921. Par lettre du 28 avril 1921, le gouvernement belge invita le Conseil de la SDN à considérer l'Institut international du Commerce comme l'organe de documentation commerciale de la S.D.N., proposition qui fut acceptée en janvier 1924. Son existence se termina avec la seconde guerre mondiale.

*

Cet exposé un peu décousu, établi à l'aide de notes que nous avons, il y a quelques années déjà, rassemblées en vue de la publication d'un ouvrage sur la contribution de la Belgique aux débuts de la coopération internationale, n'a comme seul but que de rendre hommage, à travers le souvenir de quelques-uns, à la mémoire de tous ceux qui furent les pionniers de la coopération internationale. Puissent les nations du monde, dans une saine émulation, rivaliser d'initiative et de générosité en ce domaine et ces gestes trouver dans les livres d'histoires nationales plus d'audience que les hauts faits militaires.

BELGIUM

CENTRE FOR INTERNATIONAL ACTIVITY

THE POSITION TODAY

Organizations' Headquarters

In 1956 Belgium was offering hospitality within its boundaries to 121 international organizations, being in fact fourth on the list of the most popular countries, coming after France (with 283 headquarters), the United Kingdom (201) and Switzerland (179), but preceding USA (111). The number of international bodies existing in 1956 amounted to 1116, of which 136 were inter-governmental institutions and 980 international non-governmental organizations. If towns instead of countries are considered, Brussels takes third place with 91 headquarters, after Paris (270) and London (159), and in front of Geneva (85) and New York (47).

Meeting Places

During the last three years there has been a slight tendency on the part of congress and conference organizers to desert Belgium, doubtless with the idea of returning to join the serried ranks in this the Universal Exhibition year. The 81 international meetings held in Belgium during 1953 gave it fourth place among the countries which welcomed such gatherings; but with only 38 meetings in 1956 it dropped to 9th place, behind France (137), Switzerland (126), the German Federal Republic (111), Italy (105), USA (96), the United Kingdom (76), Austria (49) and Netherlands (44).

Membership in International Organizations

The Yearbook of International Organizations shows the nationality of the members of 120 inter-governmental and 897 non-governmental international organizations for the period 1956-57. An analysis of the details reveals that of the 102 sovereign states France once more leads the field by a long way as regards participation in international institutions, being a member of 84 inter-governmental bodies and

779 international non-governmental associations. Belgium follows in second place (68 and 744), and then come Netherlands (64 and 737), the German Federal Republic (54 and 735), Italy (59 and 712), the United Kingdom (72 and 666), Switzerland (43 and 687), Sweden (44 and 593), etc.

Publication of International Periodicals

Another aspect of international activity is concerned with the production of international periodicals. Thanks to research carried out in 1953 it has been possible to list details of 698 periodicals published by international non-governmental organizations, a total which rises to 962 if editions in different languages of the same periodical are included.

The geographical distribution of place of publication corresponds on the whole fairly closely, naturally enough, with that of organizations' headquarters. France gets top marks once more, with 183 periodicals, followed by the United Kingdom (158), Switzerland (143), USA (133), Belgium (98), Netherlands (40), etc.

Committee Members

Doubtless psychological considerations and geographical equilibrium are taken into account by international organizations when electing committee members, but competence, dynamism and devotion are factors which also enter into account. From statistics based on the 1954-55 edition of the Yearbook of International Organizations it has been possible to analyze the nationalities of 6892 officials of 1128 international organizations. It was found that of the total France supplied 1071, the United Kingdom 881, USA and Canada 823, Belgium 517, Switzerland 455, Netherlands 391, Italy 345, etc. If these figures are correlated with the total population of the countries concerned, Switzerland takes first place and Belgium second place.

THE POSITION YESTERDAY

Organizations' Headquarters

A few brief facts will show that Belgium, far from being a newcomer in the field of international cooperation, was on the contrary one of the principal pioneers.

In 1906, of the 169 international organizations whose headquarters are known, and which were spread over 18 countries, 43 were domiciled in France, 41 in Belgium, 23 in Switzerland, 22 in Germany, 15 in the United Kingdom.

In 1912 Belgium was actually at the head of the list, with 105 organizations out of the 437 whose headquarters were known. The rest were spread over 22 countries : France (with 92), Germany (84), United Kingdom (39), Switzerland (36), Netherlands (23), USA and Italy (14 each), etc.

These figures reveal the important role Belgium was playing in international life in the years immediately preceding the first world war, thanks in large part to the personal and active interest displayed by Belgian statesmen in the international events taking place *intra mures*.

Meeting Places

Of the 29 international congresses and conferences held during the earliest years of the international movement, namely 1840 to 1859, Belgium played host to 11, that is to say, 38 per cent, including 9 of the 14 inaugural meetings in particular subjects or of new associations.

From 1860 to 1914 Belgium continued to be a powerful magnet, and in 1913 it was found that 420 international meetings had held their sessions on Belgian soil since the start of the " congress era ". At that time France alone had exceeded this total.

Foundation of International Organizations

Since the Congress of Vienna in 1815 up to the end of 1954 there had been founded in different parts of the world 1978 international organizations, of which 178 were inter-governmental.

A detailed listing of the towns and countries in which such births took place shows the pre-

ponderating contribution of seven countries in the development of international co-operation, namely France, in which 428 international organizations were founded, (Belgium (245), the United Kingdom (189), Switzerland (184), USA (129), Germany (110) and Italy (84). The participation of Switzerland and the USA was distinctly later in developing, whereas that of Belgium started right from the beginning of the international movement, which in fact coincided with its own independence as a nation.

Distribution according to town puts Brussels in second place, as 160 international organizations were set up there, compared with 361 in Paris, 141 in London, 82 in Geneva, 35 in Amsterdam, etc.

Inter-governmental Conventions

During the course of a century, that is to say from 1848 to 1949, Belgium's desire to collaborate in international activity at the governmental level was demonstrated by the ratification of 361 international conventions, of which 79 were between 1914 and 1848, date of the signature of the first international convention adopted by Belgium.

As regards international labour conventions, the table of ratifications published by the International Labour Organization on 1 March 1953 indicated that since 1919 Belgium had ratified 48 conventions out of a total of 102, thus taking fifth position among seventy-two States.

These details supplied by the Union of International Associations demonstrate clearly the undeniable importance of Belgian collaboration in the development of international institutions and their activity. Far from leading us to minimise the contributions made by other nations, they will encourage us to undertake new efforts without stint, efforts that will be facilitated by the many trump cards held by Belgium from the geographical, monetary, ethnic and psychological points of view, as well as from considerations of international experience accumulated during its past national history.

La personification civile.

DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

LA LOI BELGE DE 1919

Le problème de la personification civile des Associations Internationales a déjà été souvent discuté. Des efforts ont été poursuivis en vue de la création d'un statut international, car certains ont estimé qu'il n'était pas sans inconvénient de placer les Associations Internationales sous le même régime juridique que les groupements dont les membres sont d'une seule nationalité et dont le but reste dans les limites de préoccupations nationales.

On sait que ces efforts n'ont pas abouti jusqu'à présent; quoiqu'ils remontent déjà assez loin dans le temps, l'Union des Associations Internationales ayant présenté dans ce sens un projet en 1912. De ce fait, les Associations Internationales ne peuvent obtenir la personnalité juridique que sur la base d'une législation nationale.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que le Parlement belge a fait montre d'une compréhension remarquable de la situation. Reconnaisant et rendant hommage au caractère spécial des Associations Internationales, il a en effet voté une loi qui leur est exclusivement réservée et qui leur accorde la personification civile dans des conditions extrêmement libérales.

Il s'agit de la « loi tendant à accorder la personification civile aux Associations Internationales à but scientifique » qui, détail intéressant, fut signée par le Roi Albert I, à New York, le 25 octobre 1919.

Elle ne contient comme seule exigence, du point de vue de la Belgique, que celle de la présence d'un membre de nationalité belge dans les organes de direction et d'administration.

L'article 9 mérite de retenir l'attention.
ART. 9. — *Le Gouvernement belge est autorisé à conclure avec les Etats étrangers des traités pour rétablissement d'un Statut international des Associations scientifiques internationales sur les bases de la présente loi.*

Ce dernier article n'a jamais été appliqué.

Le fait que l'application de la loi était limitée aux Associations à caractère scientifique provenait de la certaine méfiance qui entourait à l'époque les Associations en général. Une réforme importante d'ailleurs se préparait en Belgique, qui aboutit à la promulgation de la loi du 27 juin 1921 sur les Associations à but lucratif. Mais cette loi a une portée essentiellement nationale et s'il n'est pas exclu que les Organisations Internationales bénéficient de son régime, ce n'est guère intéressant pour celles-ci, étant donné qu'elle prévoit que les 3/5 des Associés doivent être de nationalité belge.

D'ailleurs, la notion de but scientifique, prévue par la loi de 1919, était à l'origine comprise dans un sens large et il fallait simplement que l'Association ait un but d'étude; ceci apparaîtra à la lecture de la liste donnée ci-après des organisations qui ont depuis l'origine obtenu la personification civile sur la base de cette loi.

Au cours des années, l'administration responsable a interprété dans un sens de plus en plus restrictif la notion du but scientifique. La Fédération des Associations Internationales établies en Belgique s'est émue de la chose et demanda un élargissement du champ d'application de la loi.

La proposition qu'elle fit dans ce sens fut favorablement accueillie par M. Lilar, Ministre de la Justice, qui présenta au Parlement un projet de loi modifiant la loi du 25 octobre 1919 en vue de lui donner dorénavant l'intitulé suivant : « Loi accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique, pédagogique ».

Cette loi fut votée par le Parlement et promulguée par le Roi Baudouin, le 6 décembre 1954, à Bruxelles.

*Liste des Organisations Internationales ayant reçu la personnification civile
sur la base de la loi belge du 25 octobre 1919.*

avec indication de la publication de l'arrêté et des statuts au *Moniteur belge*).

1. Union de? Associations internationales (8-7-1920 — 8-4-1956).
2. Institut international des Classes moyennes (13-8-1920).
3. Institut international du Commerce (21-6-1922).
4. Société belge d'Etude et d'Expansion (22-12-1922 — 14-8-1946).
5. Association internationale permanente des Congrès de Navigation (6-4-1923 — 8-10-1949).
6. Association belgo-portugaise (23-11-1923).
7. Institut colonial international, devenu en 1948 Institut International des Civilisations différentes (20-11-1927 — 1-5-1949 — 28-2-1954).
8. Union internationale des Avocats (23-1-1930).
9. Société internationale de Microbiologie (14-6-1931).
10. Union internationale des Villes et des Pouvoirs locaux (7-1-1932).
11. Office international des Fabricants de chocolat et de cacao, devenu en 1934 Office international du Cacao et du Chocolat (16-1-1932 — 12-12-1934).
12. Institut international des Sciences administratives (30-1-1932 — 26-11-1939 — 24-5-1948 — 7-9-1951 — 7-8-1952 — 3-8-1952 — 5-12-1953).
13. Cercle Hispano-Belge (13-2-1933).
14. Office international pour la Protection de la Nature (16-7-1934).
15. Institut Economique international (24-12-1934).
16. Institut international d'Etude et de Documentation en matière de Concurrence Commerciale 18-12-1937).
17. Union internationale de Tramways, de Chemins de fer d'intérêt local et de Transports publics automobiles, devenu en 1939 Union internationale des Transports Publics (23-5-1938 — 23-9-1939 — 14-12-1947).
18. Fédération internationale de l'Habitation et de l'Urbanisme (23-5-1938).
19. Société internationale de Chirurgie (31-12-1938).
20. Association internationale du Congrès des Chemins de Fer (2-12-1939).
21. Organisation internationale de Radiodiffusion (10-11-1946 — 9-1-1947).
22. Comité international Radio-Maritime (3-3-1947 — 25-5-1949).
23. Fédération dentaire internationale (28-7-1948 — 28-9-1952).
24. Ligue européenne de Coopération économique (12-11-1948 — 30-4-1956).
25. Union internationale pour la Protection de la Nature (6-6-1949).
26. Société internationale de Chirurgie orthopédique et de Traumatologie (22-12-1949 — 22-5-1953).
27. Conseil de coordination des congrès internationaux des sciences médicales devenu en 1952 Conseil des organisations internationales des sciences médicales (5-4-1950 — 14-8-1952).
28. Union scientifique continentale du Verre (25-5-1950).
29. Union européenne de Radiodiffusion (27-5-1950).
30. Union catholique internationale de Service social (10-11-1950).
31. Conseil international des Unions scientifiques (31-10-1951).
32. Association internationale de Gérontologie (30-1-1952).
33. Association européenne contre la Poliomyélite (30-1-1952).
34. Office catholique international du Cinéma (23-5-1952).
35. Groupement international pour la coordination de la Psychiatrie et des méthodes psychologiques (1-1-1953).
36. International Automotive Institute (1-8-1953).
37. Bureau des Résumés analytiques du Conseil International des Unions Scientifiques (9-11-1953).
38. Fédération internationale latine des Juristes et Avocats (30-1-1955).
39. Union Académique Internationale (25-7-1955).
40. Fédération internationale de Laiterie (10-11-1955).
41. Association internationale pour le Calcul analogique (2-3-1956).
42. Centre de Formation eu Aérodynamique expérimentale (16-2-1957).
43. Fédération internationale pour la Protection des Populations (30-6-1957).
44. Centre international du Film pour la Jeunesse (11-8-1957).
45. L'Aide aux Personnes déplacées et ses Villages européens (8-9-1957).

LE PREMIER REPERTOIRE DES BRANCHES NATIONALES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les institutions internationales se sont, comme on sait, développées très considérablement au cours de ces dernières décades, à la fois en nombre et dans leur composition, c'est-à-dire par une augmentation du nombre de leurs membres et l'élargissement géographique de ceux-ci. De plus en plus, et à juste titre, on prête une grande attention à cette question de la composition et on juge de la valeur d'une organisation à ses membres.

Pour cette raison et aussi pour de simples motifs administratifs et de prise de contacts, on s'est rendu compte dans divers pays de l'utilité de disposer d'un répertoire spécialisé.

La Belgique est le premier pays où un tel projet ait été mis en exécution. En effet, en 1956, la Fédération des Associations Internationales établies en Belgique a sorti de presse, avec le concours de l'Union des Associations Internationales sous le titre de « Répertoire des membres nationaux collectifs et des sections belges des organisations internationales », un volume (1) de 96 pages qui contient quelque 2.500 noms et adresses des membres collectifs belges appartenant à 565 organisations internationales non gouvernementales. On sait que le nombre de ces organisations actuellement en activité est plus élevé puisque l'édition 1956-57 de l'Annuaire des Organisations Internationales en décrivait 980 à côté des 136 institutions intergouvernementales.

La différence provient évidemment du fait qu'un certain nombre de ces organisations n'ont

(1) Fédération des Associations Internationales établies en Belgique, *Répertoire des membres nationaux, collectifs et des sections belges des organisations internationales*. — Bruxelles, la Fédération, Palais d'Egmont, 1956, 24 x 16 cm, 96 p. Prix : 100 FB.

que des membres individuels et donc pas de membres collectifs. De plus, la Belgique n'est pas membre d'un certain nombre d'organisations régionales et non européennes ou même internationales.

Ce Répertoire permet de constater que certaines organisations ont un chiffre élevé de groupes nationaux membres dans un même pays. Par exemple l'Union internationale des Transports publics et l'Union internationale pour la Protection de la Nature ont chacune en Belgique, 19 groupes belges affiliés; la Fédération internationale de l'Industrie phonographique et l'Union catholique internationale de Service social en ont chacune 16 et l'Association internationale de la Sécurité sociale en a 15.

Le Répertoire indique aussi les nom et adresse des fonctionnaires qui, dans les départements officiels, sont responsables de la liaison avec les Nations Unies, institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales.

Les renseignements comprennent toujours le nom de l'organisation internationale, la référence au numéro de l'Annuaire des Organisations Internationales, le titre, adresse et numéro de téléphone du groupement belge et le nom de son président ou secrétaire. Un index reprend le nom de toutes les institutions internationales par mot clef.

D'autres pays sont actuellement occupés à établir, avec le concours de l'UAI, des listes analogues. On ne peut que souhaiter voir de tels répertoires se généraliser, car ils permettent de se rendre mieux compte des racines qui vivifient les organisations internationales et de contrôler plus aisément leur qualité.



Nous donnons en face des annonces de congrès le numéro sous lequel l'organisation est décrite dans notre Annuaire des Organisations Internationales 1956-57.

Les adresses des comités ou secrétariats locaux d'organisation des congrès ont été données dans le numéro de janvier de «Associations Internationales». Elles seront également indiquées dans le numéro de mars 1958.

Les informations nouvelles sont marquées d'un *. Le signe * indique qu'il s'agit d'une modification à une annonce publiée antérieurement. Les informations non encore annoncées dans ce calendrier mais déjà publiées dans le dernier numéro du « Supplément au calendrier » sont marquées d'un ◊. Nous rappelons que le « Supplément au calendrier » paraît mensuellement, deux semaines après la remise de la Revue à l'impression.

We have inserted opposite the announcements of congresses the number under which the organizing body is described in our Yearbook of International Organizations, 1958-57 edition.

Addresses of the local organizing committees or secretariats were given in the January issue of "International Associations". They will be published again in the March issue.

New announcements are marked by a star *. The symbol » indicates an alteration in an announcement already published. The symbol ◊ indicates an announcement not yet printed in International Associations though included in the latest issue of the "Calendar Supplement", which is produced each month two weeks after the "magazine closes for press (annual subscription S 6 or 42/-).

AVRIL 1958 APRIL

Yearbook	Yearbook
1-2 Apr — Int Catholic Youth Federation - meeting of executive committee. Barcelona (Spain) 971	• 9-15 Apr — European Productivity Agency - 5th int conference on business management education. Baden Baden (Germany) 19
* 1-2 Apr — 2nd Int Symposium on Freezing and Drying. London	9-25 Apr — UN - economic commission for Europe. Geneva 1
1 Apr - 31 Dec — FAO - Swedish Government Training Center on Artificial Insemination and Animal health. Stockholm 3	11-14 World Federation for the Protection of Animals - council meeting. Luxembourg 405
4-12 Apr — Neo-Hippocratic Medicine - 4th int congress- Athens	11-18 Apr — Int Committee for Horticultural Congresses - 15th congress. Nice (France) 682
* 7-14 Apr — Int Mineralogical Association - meeting. Madrid	13-18 Apr — Physiology and Winter Sports - 3rd int congress. Davos (Switzerland)
• 8-12 Apr — European Seismological Commission - meeting. Utrecht (Netherlands) 829	14 Apr — Pan-American Day. 107
• 9 Apr — ICAO - conference. Montreal (Canada) 5	* 14-25 Apr — ILO - 6th session of textile committee. Geneva 2
* 9-10 Apr — Int Commission for Agricultural Industries. Theme : Codex Alimentarius Europaeus. Paris 58	15 Apr — Conference of Independent States of Africa. Accra (Ghana)
• 9-11 Apr — Int Symposium on the neurovegetative system. Genoa	15 Apr - 2 May — UN - Economic and Social Council - 25th session. New York 1
9-14 Apr — Int Association of Applied Psychology - 13th congress. Rome 226	16-19 Int Academy of Legal Medicine and of Social Medicine - 5th congress. Madrid 845

Reproduction partielle autorisée. — Prière d'en mentionner la source : « Associations Internationales ».
Partial reproduction authorised. Credit One should read : " International Associations ".

1958 - Avril	Yearbook	1958 - April	Yearbook
* 16-20 Apr — Organization of American States - 1st inter-American Music Festival and round table discussion.	Washington 107	28 Apr - 30 May — UN - commission on narcotic drugs. Geneva 1	
20-27 Apr — Int Hotel Association - congress. Brussels/Knokke 556		28 Apr - 4 Jul — UN - Int Law Commission - meeting. Geneva 1	
21 Apr — ITU - 13th session of administrative council. Geneva 10		29 Apr - 2 May — Royal Sanitary Institute - annual int congress on public health. Eastbourne (UK)	
* 22 Apr - 2 May — FAO - Fourth Wood Technology Conference. Madrid 3		29 Apr - 16 May — Int Labour Organization - 41st session. Geneva 2	
◊23-25 Apr — UN - committee on illicit traffic (meeting). Geneva 1		Apr — Miner's Int Federation - conference. Mexico 496	
23-27 Apr — Conference of Int Catholic Organization - congress. Godesberg (Germany) 297		Apr — Int Chamber of Commerce - commission of banking technique and practice. Paris 577	
24-26 Apr — Int Society of Internal Medicine - meeting. Philadelphia (Pa, USA) 923		Apr — Conference of Internationally-Minded Schools - meeting. Paris 965	
24-26 Apr — Int Association of Crafts and Small and Medium-sized Enterprises - meeting. The Hague - Scheveningen 663		* Apr — European Commission for the Control of Foot and Mouth Disease - meeting. Rome 51	
27 Apr - 3 May — Int Federation of Journalists - 4th congress. London 456		Apr — Latin Societies of Otorhinolaryngology - 12th congress. Rome	
◊ 27 Apr - 15 May — Int Confederation of Free Trade Unions - seminar. Oberursel/Brussels 487		Apr — FAO - meeting on sheep production. Rome 3	
28 Apr - 3 May — Engineering Societies of Western Europe and the USA - conference. New York 758		Apr — Pax Romana, Int Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs - study week. The Hague 206	
28 Apr - 3 May — European Confederation of Agriculture - meeting of rural youth. Not fixed 685 I		Easter — Sat-Amikaro (Esperantists) - 13th congress. Saint-Etienne (France)	
28 Apr - 4 May — Conference of Engineering Institutions of the British Commonwealth - meeting. New York 757		Spring — Socialist Int - experts' conference on party organization. Berg-Neustadt (Germany) 341	
28 Apr - 16 May — UN - statistical commission. New York 1		Spring — Socialist Int - conference of the council. Brussels 341	
		Spring — Inter-Parliamentary Union - study committee. Geneva 335	
		Spring — Int Catholic Girls' Society - meeting for Latin America. Lima (Peru) 376	

MAI 1958 MAY

3-4 May — Int Union for Health Education of the Public - 4th conference. Brussels 939		5-11 May — Association of Attenders and Alumni of the Hague Academy of Int Law - 10th congress. Uppsala (Sweden) 348	
4 May — UPU - session of governing body. Berne 8		* 5-14 May — Commission for Technical Co-operation in Africa South of the Sahara - 13th session. Brussels 46	
5-7 May — European Broadcasting Union - 18th meeting. Hilversum (Netherlands) 1032		5-16 May — UN - commission on international commodity trade. New York 1	
* 5-7 May — UNESCO - Int advisory committee on research in the natural sciences - 5th session. Moscow 4		6-7 May — Phytopharmacy and Phytiatry - 10th congress. Brussels	
5-10 May — Int Federation of Prestressing - congress on prestressed concrete. Berlin		6-9 May — Int Optical Commission - colloquium. Brussels 838	
5-10 May — Int Week of Chambers of Commerce. Brussels		* 6-10 May — Office Généalogique et Héraldique de Belgique - 4- Congrès int des sciences généalogiques et héraldiques. Thème :	

1958 - Mai	Yearbook
Bibliographie, législation, publications, archives, expositions.	Brussels
7-8 May — European and Mediterranean Plant Protection Organization - council meeting.	Not fixed 113
7-10 May — Int Rubber Study Group - congress.	Cologne (Germany) 87
8 May — World Red Cross Day.	394/395
« 8-9 May — Union of Christian Democrats (Nouvelles Equipes internationales) 12th congress.	Netherlands 342 I
8-10 May — European Federation of Paper Sacks Manufacturers - congress.	Baden-Baden (Germany) 619
* 8-16 May — 6th Pan American Congress of Gastroenterology.	Caracas
9-12 May — Junior Chamber Int - 6th European congress.	Brussels 645
10 May — Benelux - 12th economic congress.	Brussels 293
10-14 May — Int Federation of Journalists and Writers on Tourism - congress.	Karlovy (Czechoslovakia)
11-13 May — Int Federation of Editors-in-Chief - universal congress.	Brussels
• 12-14 May — Int Shoe and Leather Workers Federation - congress.	Blankenberg (Belgium) 498
12-16 May — Int Civil Defence Organization - 3rd conference.	Geneva 409
12-17 May — Int Aeronautical Federation - 51st general conference.	Brussels 719
12-17 May — Fermentation Industries - int congress.	Knokke (Belgium)
12-22 May — Int Commission on Rules for the Approval of Electrical Equipment plenary assembly.	Vienna 750
13-16 May — International Sessions on Clays.	Brussels
13-17 May — Int Olympic Committee - 54th session.	Tokyo 1038
◊ 13-20 May — Pacific Area Travel Association - Pacific hotel seminar.	San Francisco 702
13-23 May — Int Social Security Association - 13th General meeting.	London 378
14-17 May — Int Literary and Artistic Association - congress-	Knokke (Belgium) 356
14-18 May — Pest Control - 2nd int congress.	Vienna
14-24 May — European Academy of Allergy - meeting.	The Hague
15-17 May — Int Association of Milling Trade - congress.	Knokke (Belgium)
15-18 May — Int College of Surgeons - European congress.	Brussels 871

1958 - May	Yearbook n°
15-18 May — Int Organization of Journalists - int conference of reporters.	Bucharest 152
416-17 May — Int Committee for Automobile Documentation - 5th meeting.	Paris 142/767
16-18 May — Social Problems of Organization of Labour - 11th int conference.	Royaumont (France)
17-19 May — Accountants - int session.	Brussels
18 May — European Federation of Associations of Engineers and Heads of Industrial Safety Services - 4th meeting.	Brussels 444
18-21 May — World Federation for the Protection of Animals - congress.	Zurich (Switzerland) 405
18-24 May — Int annual session on Air Navigation and Protection of Flight.	Berlin
18-24 May — Inter-American Association of Sanitary Engineering - 6th congress.	San Juan (Puerto Rico)
19-23 May — 2nd Int Symposium on Gas Chromatography.	Amsterdam (Netherlands)
19-23 May — Int Convention on Microwave Values.	London
19-24 May — Association des Industriels de Belgique / Association Nationale pour la Prévention des Accidents du Travail - 2nd world congress on the prevention of accidents.	Brussels 2/378
19-24 May — Int Office of Epizootics - 26th session.	Paris 103
19-26 May — Int Union of Pure and Applied Physics - colloquium on non-metallic solids.	Leningrad (USSR) 838
• 19-28 May — Int Federation of Automobile Engineers' and Technicians' Associations - 8th congress.	Paris 767
20 May — UN - diplomatic conference on commercial arbitration.	New York 1
* 20-21 May — Int Press Association for Development of Housing - 3rd conference of Habitat.	Paris
20-23 May — Int Wool Textile Organization - congress.	Vienna 639
21-23 May — Bureau int de la Récupération - annual general assembly.	Brussels 570
24-26 May — European Association of Women Executives - world congress.	Brussels 553
24-31 May — Int Water Supply Association - 4th triennial congress.	Brussels 741
24 May - 1 Jun — Int Olympic Committee - 3rd Asian Games.	Tokyo 1038
25-29 May — Int Congress of Commercial Directors.	Brussels

Yearbook

- 25-29 May — Int Society of Gastro-Enterology
- 3rd World Congress. Washington DC 922
- * 26 May — Int Union of Food and Drink
Workers' Association - Bakery, Confectionery
and Flour-Mill Workers' conference.
Brussels 509
- * 26-29 May — FAO/Int Union of Forest Re-
search Organization - committee meet-
ing on bibliography. Helsinki 3/699
- 26-30 May — Asian Pédiatrie Congress.
Singapore
- 27-28 May — World Catholic Congress on
Christian Humanism. Theme : « Anima
populorum ». Brussels
- 27-30 May — Int Union of Food and Drink
Workers' Associations - 12th congress.
Brussels 509
- 27-31 May — Int Association of Confectionery -
general assembly. Brussels 563
- ◊ 27-31 May — Thermal and Hydroelectric
Power Stations - int congress.
Liège (Belgium)
- 27-31 May — Int Road Transport Union -
congress. Vienna 737
- 28 May - 1 Jun — Int Cargo Handling Co-
ordination Association - technical con-
ference with visits to Spanish Ports.
San Sebastian (Spain) 644
- 28 May - 8 Jun — European Federation of
Chemical Engineering - 14th meeting ;
European Federation of Corrosion - 2nd
congress- Brussels/Frankfurt 765
- 28 May - 14 Jun — WHO - 1th world health
assembly. Minneapolis
(Minn, USA) 9
- 29-30 May — Int Office of Cocoa and Choco-
late - 33rd session. Brussels 652
- 29 May - 3 Jun — Int Medical Federation for
Sport - 12th congress. Moscow
- 30-31 May — Permanent Int Committee on
Acetylene, Oxy-acetylene Welding and
Allied Industries - plenary assembly.
Bad Godesberg (Germany) 756
- *30 May - 2 Jun — World Jewish Congress -
South American Jewish conference-

- * 31 May — Int Registry of World Citizens - "
administrative council. Not fixed 330
- *31 May - 1 Jun — World Council for the
Peoples World Convention - 11th meeting.
Paris 303
- 31 May - 6 Jun — 5th Int Petroleum Congress.
New York 610
- 31 May - 8 Jun — Rassemblement Européen des
Arts Chimiques - 12th congress and exhib-
ition. Frankfurt/a.M.
(Germany)
- May — Int Federation of Esperantist Rail-
waymen - 10th congress. Aarhus
(Denmark)
- May — Int Federation of Catholic Workers'
Movements - 4th congress. Brussels 458
- May — European Packaging Federation - 1st
open conference. Brussels
- May — PEN Club Int - Congress. Brussels 309
- May — Int Conference on use of Radar in
Shipping. Genoa (Italy)
- May — Int Association for the Study of the
Bronchi - 8th congress.
Munich (Germany) 862
- May — Int Federation of Master Bakers -
congress. Munich (Germany) 482
- May — Int Catholic Film Office - 8th congress
and general council meeting. Theme : La
promotion des bons films par l'action sur
le grand public. Paris 1027
- May — Inter-American Municipal Organi-
zation - 7th congress.
Rio de Janeiro 372
- May — UNESCO - inter-governmental confer-
ence on performing rights. Rome 4
- ◊ May — Assembly of Captive European Nations
! - 4th special session. Strasburg
I(France) 281
- i May — Int Press Institute - general assem-
bly. Washington DC 151
- May — Fédération Int du Thermalisme et du
Climatisme - int congress. Not fixed 898
- Whitsuntide — Int Association of Professional
Numismatics - 7th general assembly.
Vienna 565

JUN 1958 JUNE

- 1-5 Jun — Rotary Int - annual convention.
Dallas (Texas, USA) 208
- 2 Jun — Int Cotton Advisory Committee -
17th plenary assembly. London 37
- 2-6 Jun — Int Association of Seed Crushers
- congress. Brussels 562

- 2-7 Jun — Int Conference on Solid State
Physics in Electronics and Telecommuni-
cations. Brussels
- * 2-7 Jun — Int Association of Sedimentology -
5th congress. Geneva/ Lausanne 783

1958 - Juin	n°	Yearbook
2-7 Jun — 7th Int Mechanical Engineering Congress. The Hague - Scheveningen	601	
2-7 Jun — Int Automobile Federation - congress. Lucerne (Switzerland)	722	
2-12 Jun — UNESCO - conference on int exchange of publications.	Paris 4	
2-13 Jun — Permanent Central Opium Board. Drug Supervisory Body - 72th session.	Geneva 15	
3 Jun — Int Federation of Industrial Producers of Electricity for Own Consumption - study session. Liege (Belgium)	634	
* 3-5 Jun — Int Federation for the Seed Trade - congress. Baden-Baden (Germany)	638	
3-5 Jun — European Union of Coachbuilders - extraordinary congress.	Brussels 658	
3-14 Jun — Int Hospital Federation - study tour. Cologne (Germany)	893	
4 Jun — European Union of Football Associations - congress.	Stockholm	
4-6 Jun — Gas Turbines - 2nd int session.	Mons (Belgium)	
4-14 Jun — Int Conference on Large Electric Systems - 17th session.	Paris 759	
4-14 Jun — Int Federation of Newspaper Publishers - 11th congress.	Tokyo (Japan) 147	
4-27 Jun — ILO - 41st session.	Geneva 2	
5-6 Jun — European Congress of Paint and Varnish.	Brussels	
5-8 Jun — Int Union against the Venereal Diseases and the Treponematoses - int. congress.	Brussels 935	
5-12 Jun — 12th Int Ornithological Congress.	Helsinki 807	
6-8 Jun — Social Climatism - 2nd int congress.	Briancon (France)	
- 6-8 Jun — Moorland Research - congress.	Brussels	
6-9 Jun — Int Federation of Associations of Graduates of Higher Commercial Schools - council session and conference of presidents.	Liege/Brussels	
- 8-12 Jun — Int Union of Biological Sciences - 12th int ornithological congress.	Helsinki 807/839	
◇ 8-14 Jun — 3rd Latin-American and Mexican Congress of obstetrics and gynecology.	Mexico City	
8-15 Jun — Int Social Law Society - 2nd congress.	Brussels 373	
* 9 Jun — Int Commission for Northwest Atlantic Fisheries - 9th meeting.	Halifax (Nova Scotia)	
* 9-12 Jun — Int Academic Union - meeting.	Brussels 271	
9-13 Jun — 4th Automation Exposition and Congress.	New York	

1958 - June	Yearbook
9-14 Jun — Cooperation Center for Scientific Research relative to Tobacco - 2nd int congress.	Brussels
9-14 Jun — World Sessions on Water,	Brussels
9-15 Jun — World Movement of Mothers - int study session.	Paris 1099
• 9-21 Jun — Int Organization for Standardization - triennial general assembly.	Harrogate (UK) 769
10-13 Jun — First Int Congress on Vacuum Techniques.	Namur (Belgium)
11-14 Jun — Int Federation of Steel, Tubes and Metal Merchants Associations - general assembly.	Brussels 626
12-14 Jun — Life Insurance - 6th int congress.	The Hague - Scheveningen
12-15 Jun — Int Congress of Dentistry (Stomatology).	Brussels
14-24 Jun — Int Cargo Handling Co-ordination Association - 2nd int week of handling.	Antwerp (Belgium) 644
15-21 Jun — 3rd Int Harbour Congress.	Antwerp (Belgium)
15-21 Jun — Int Council for Educational Films - general meeting.	The Hague - Scheveningen
16-19 Jun — Electricity Authorities - 1st int congress.	Liège (Belgium)
16-19 Jun — Int Federation of Ironmongers and Iron Merchants' Associations - meeting.	Ostend (Belgium) 625
• 16-19 Jun — Conference of Non-Governmental Organizations approved for consultative arrangements with UNESCO - 6th conference.	Paris 298
16-20 Jun — Int Association for Child Psychiatry and Allied Professions - congress. Theme : The Child from six to ten years of age. Lisbon 858	
16-21 Jun — Int Dairy Federation - annual meeting.	Brussels 692
16-21 Jun — Int Union of Family Organizations - world congress.	Paris 419
16-28 Jun — General Conference of Seventh Day Adventists - World conference.	Cleveland (Ohio, USA) 176
• 16-30 Jun — Electronics and Nuclear Energy - 5th int congress.	
Rome	
17-21 Jun — Int Institute of Refrigeration - annual session and technical meeting.	Delft (Netherlands) 94
• 17-29 Jun — Metallurgical Research - int congress.	Liège/Luxembourg/Brussels
* 20-21 Jun — Int Meeting of Press Attachés.	Brussels

Yearbook

- 20-24 Jun — Int Association of Workers for Maladjusted Children - 4th congress. Theme : Criteria for maintenance of maladjusted youth in family milieu. Lausanne (Switzerland) 951
- 22-27 Jun — 3rd int conference on the preparation of coal Liège
- 22-28 Jun — Int Federation of Gynaecology and Obstetrics - 2nd congress. Montreal 891
- 23 Jun — Int Whaling Commission - 10th meeting. London 56
 ◊ 23-26 Jun — UN - series of round tables discussions on important themes concerning humanity. Brussels 1
- 23-27 Jun — Int Association of Public Relations - annual meeting and 1st world congress. Brussels
- 23-28 Jun — Int Musicological Society - 7th congress. Cologne (Germany) 1030
- 23-28 Jun — International Maritime Committee - conference. Knokke (Belgium) 357
- 23-28 Jun — Int Union of Pure and Applied Physics - meeting on " very low temperatures ". Leiden (Netherlands) 838
- 24-26 Jun — European General Galvanizers Association - congress. Brussels
- 24-27 Jun — Union des Carrières et Scieries de Marbre de Belgique - 7th int marble congress. Brussels
- 24-27 Jun — Int Federation of Cotton and Allied Textile Industries - meeting. Stockholm 632
- 25 Jun - 1 Jul — Int Society of Urology - 11th congress. Stockholm 917
- 27-29 Jun — Int Federation of Resistance Movements - 3rd congress. Copenhagen 310
- 27 Jun - 3 Jul — Int Institute of Administrative Sciences - annual round table conference. Liège 368
- 30 Jun - 4 Jul — Int Confederation of Free Trade Unions - congress. Brussels 487

- 30 Jun - 5 Jul — European Organization for Nuclear Research - colloquia on high energy nuclear physics. Geneva 114
- 30 Jun - 5 Jul — American Dental Society of Europe - congress. Knokke (Belgium)
- 30 Jun — 6 July — Int Institute of Welding - annual assembly. Vienna 768
- 30 Jun - 8 Jul — Int Union of Producers and Distributors of Electric Power - congress. Lausanne (Switzerland) 668
- Jun — Int Union of Local Authorities - 14th congress. Berlin 374
- Jun — Int Catholic Girls' Society - European working party. Brussels 376
- Jun — Int Professional Union of Gynaecologists and Obstetricians - congress. Brussels 486
- Jun — European Federation of Corrugated Container Manufacturers - biennial conference. Cannes (France) 618
- * Jun — Int Federation of Building and Public Works - general assembly. Copenhagen 636
- Jun — Int Federation of Sugar-beet Producers. Germany 686
- Jun — Inter-American Commission of Women - 13th assembly. Havana 55
- Jun — World Veterans' Federation - expert conference on rehabilitation of those with traumatic brain injuries. Helsinki 408
- Jun — European Productivity Agency - trade union seminar on job evaluation. Stockholm 19
- Jun — Early Middle Ages - 7th int congress. Vienna
- Jun — Ibero-American Education Office - 6th seminar. Not fixed 106
- Jun/Jul — Int Congress of Popular Education. Charleroi (Belgium)

JUILLET 1958 JULY

- 1-4 Jul — Commonwealth Health and Tuberculosis Conference - 5th congress. London
- 1-10 Jul — Scientific Committee of Geophysical Year - 5th meeting. Moscow
- 1 Jul - 2 Aug — UN - Economic and Social Council - 26th session. Geneva 1
- 2-5 Jul — Int Union of Pure and Applied Physics - colloquium on magnetism. Grenoble (France) 838
- 2-10 Jul — Int Congregational Council - general assembly. Hartford (USA) 180
- 3-5 Jul — Int Union of Testing and Research Laboratories for Materials and

- Structures** - symposium on iron-frame for ferro-concrete and prestressed concrete. Liège (Belgium) 770
- 3-9 Jul — Int Academy of Ceramics - congress. Ostend (Belgium) 1000
- 4-5 Jul — Speleology - int Colloquium. Brussels
- 4-7 Jul — Council of European Municipalities - 4th assembly. Liège (Belgium)
- 4-8 Jul — European Orthodontological Society - 34th annual int session. Copenhagen 909

- 5-12 Jul — Int Medical Federation for Sport / Int Federation for Physical Education - world congress of Physical Education. Brussels 1073
- 6-12 Jul — Int Union against. Cancer - 7th congress. London 934
- 7 Jul — Int Latin Tennis Federation - annual meeting. Brussels 1057
- * 7-12 Jul — Int Union of Pure and Applied Physics - colloquium on radioactivity. Paris 838
- 7-18 Jul — Institute of Scientific Studies for the Prevention of Alcoholism - 9th session. Loma Linda (Cal, USA) 174
- ◊ 7-26 Jul — Hague Academy of Int Law - 29th session (1st period). The Hague
- 8-17 Jul — Unesco / Int Bureau of Education - 21st int conference on public education. Geneva 4/30
- 8-18 Jul — Int Electrotechnical Commission - general meeting. Stockholm 749
- 9-12 Jul — Permanent Conference for planned development of regions in North West Europe - congress. Liège (Belgium)
- 9-15 Jul — Int Commission on Zoological Nomenclature - colloquium. London 804
- 10-12 Jul — Fleurop-Interflora - world congress. Brussels
- 10-14 Jul — Int Group for the Study of the Fauna of the Soil - colloquium on methods of research in soil zoology. Harpenden (UK) 822
- 12-18 Jul — Int Order of Good Templars - world congress. The Hague 202
- 12-20 Jul — Fédération Int des Jeunesses Musicales - 13^e congrès. Brussels 1019
- 13-22 Jul — Int Association for Vocational Guidance - world congress. Brussels 424
- 14-18 Jul — Int Association of Judges of Juvenile Courts - 5th congress. Theme : Social and educational work of juvenile courts. Brussels 352
- 14-20 Jul — World Federation of Trade Unions - conference for young workers. Prague 523
- 14-21 Jul — Int Center of Free Trade Unionists in Exile - conference. Rome
- 15-19 Jul — Condensation Nuclei - 3rd int symposium. Cambridge (UK)
- 15-19 Jul — Int Commission for Agricultural Industries/Permanent Int Bureau of Analytical Chemistry of Human and Animal Food - 4th symposium on food additives. Paris 58/33
- 15-21 Jul — Medical Women's Int Association - 9th congress. London 861
- 15-23 Jul — Int Congress on Modern Educational Treatment of Deafness. Manchester (UK)

- 16-19 Jul — Pilot Int - 37th convention. Philadelphia (Penn, USA)
- 16-22 Jul — World Council of Peace - congress for disarmament and int co-operation. Not fixed 301
- 16-23 Jul — Int Union of Biological Sciences - 13th general assembly. London 839
- 16-23 Jul — 15th Int Zoological Congress. London 801
- 19-26 Jul — Esperantist Workers' of French Language Countries - 31st congress. Helsinki
- 19 Jul - 1 Aug — World Council of Christian Education and Sunday School Association - world convention. Nishinomya (Japan) 183
- 20-26 Jul — Int Union for Child Welfare - World congress. Brussels 418
- 20-27 Jul — 33rd Int Congress of Americanists. San Jose (Costa Rica) 248
- 20-28 Jul — Int Union of Architects - 5th congress. Theme : Construction and reconstruction Of towns 1945-57. Moscow 475
21. Jul — World Jewish Congress - session. Jerusalem 177
- 21-23 Jul — Int Union for Protecting Public Morality - general assembly and hit congress. Friburg (Switzerland) 216
- 21-24 Jul — Int Union of Pure and Applied Chemistry - conference of macromolecular commission. Nottingham (UK) 833
- 21-25 Jul — Int Diabetes Federation - triennial congress. Düsseldorf (Germany) 897
- 21-26 Jul — Int Amateur Radio Union - congress. Bad Godesberg (Germany) 1083
- 21-26 Jul — Int Bar Association - congress. Cologne (Germany) 370
- ◊ 22-31 Jul — World Association of Girl Guides and Girl Scouts - int patrol leaders' camp. Loilanniemi (Finland) 956
- *22 Jul - 1 Aug — FAO - 4th meeting on livestock production in the America's. Jamaica 3
- 23-27 July — European Association for Animal Production - 6^e journées d'étude. Brussels 690
- 23-27 Jul — World's Christian Endeavor Union - 13th convention. Frankfurt/a.M. 221
- 23 Jul - 1 Aug — Int Transport Workers' Federation - 25th biennial congress. Amsterdam (Netherlands) 499
- 24-26 Jul — Int Chamber of Commerce - Commission on Asian and Far Eastern Affairs - meeting. Manila 592
- 26-31 Jul — Int Union of Catholic Esperantists - 27th congress. Vienna
- ◊ 26 Jul - 2 Aug — Universal Esperanto Association - 14th int youth congress. Hamburg (Germany) 232

Yearbook

- 26 Jul - 2 Aug — Int Union of Social Democratic Teachers - congress.
Liège (Belgium) 345
- 27 Jul - 2 Aug — First Catholic World Health Conference, including 8th congress of Int Association of Catholic Physicians, 6th congress of Catholic Int Committee of Nurses, 5th congress of Int Federation of Catholic Pharmacists, 1st congress of Int Federation of Catholic Hospitals.
Brussels 206/429
- 27 Jul - 3 Aug — Watch Tower and Bible Tract Society - int assembly of Jehovah's Witnesses.
New York 222
- * 27 Jul - 3 Aug — Women's Int Democratic Federation - Northern study week.
Tranberg/Gjovik (Norway) 1092
- 28-31 Jul — Int Federation of Teachers' Associations - 27th int conference.
Rome 974
- 28 Jul - 2 Aug — Int Folk Music Council - assembly general and int conference on folk dancing and folk music.
Liege (Belgium) 1017
- 28 Jul - 2 Aug — Int Federation of commercial, clerical and Technical Employees - 12th congress.
London 495
- 28 Jul - 2 Aug — Int Federation of Home Economics - 9th congress.
Maryland Univ (USA) 970
- 30 Jul - 4 Aug — World Organization for

- 31 Jul - 6 Aug — World Confederation of Organizations of the Teaching Profession - conference.
Rome 964
- Jul — Int Red Locust Control Service - council meeting.
Abercorn (Belgian Congo) 100
- Jul — Int Confederation of Accordionists - congress and world championship.
Brussels
- Jul — UN - technical assistance committee.
Geneva 1
- Jul (end) — Int Vegetarian Union - 16th World congress.
Germany 940
- Jul — Western European Union - int course on literature for adolescents.
Liège (Belgium) 124
- Jul — Int conference on historical writing in the Middle East.
London
- ◊ Jul — Inter-african Bureau for Epizootic Diseases - meeting.
Luanda (Belgian Congo) 27
- Jul — Unesco - Seminar on bibliography.
Panama City 4
- Jul — Inter-Parliamentary Union - 47th conference.
Rio de Janeiro 335
- Jul — Latin American Faculties of Economic Sciences - 2nd conference.
San José (Costa Rica)
- ◊ Jul/Aug — South Pacific Commission - conference.
Port Moresby (New Guinea) 50
- Jul or Aug — Int Landworkers' Federation - 15th congress.
Copenhagen 503

AOUT 1958 AUGUST

- 1-4 Aug — Int Rorschach Society - 4th congress.
Brussels 825
- 1-9 Aug — Federation of Mazdaznan Women - congress.
London
- 2-9 Aug — Int Mazdaznan Gahanbar with Elector Henry Sorge.
London
- 2-9 Aug — Universala Esperanto Asocio - 43rd world congress.
Mainz (Germany) 232
- 2-9 Aug — Esperanto Research and Documentation Centre - meeting.
Mainz (Germany) 138
- ◊ 3-7 Aug — World Alliance of Young Men's Christian Associations - 34th convention.
Santa Monica (Cal. USA) 944
- 3-10 Aug — Union Européenne des Anciens Elèves des Pères de la Compagnie de Jésus - congrès.
Brussels
- 4-7 Aug — Int Committee of Military Medicine and Pharmacy - 21st session, information office.
Brussels 41
- * 4-7 Aug — Pax Christi - congress.
Brussels/Louvain
- 4-9 Aug — Int Academy of Comparative Law 5th congress.
Bonn
- 4-9 Aug — Int Federation of National Associations of Engineering Apprentices - congress.
Brussels 969
- 4-9 Aug — Int Association of Microbiologists - 7th congress.
Stockholm 786
- 4-15 Aug — European Institute of Scientific Studies for the Prevention of Alcoholism - 4th session.
Geneva 174
- ◊ 4-23 Aug — Hague Academy of Int Law - 29th session (2nd period).
The Hague
- 7 Aug — Int Commission for the Prevention of Alcoholism - 4th annual meeting.
Geneva 174
- 9-13 Aug — Int Association for Liberal Christianity and Religious Freedom - 2nd congress.
Chicago (Ill, USA) 166
- 10-16 Aug — Radiation Biology - int congress.
Burlington (Vt, USA)
- 11-15 Aug — World Association of World Federalists - summer conference on economic questions.
Netherlands 327



1958 - Août

Yearbook

- 11-16 Aug — World Federation of Occupational Therapists - 2nd int congress. Copenhagen 464
- * 11-21 Aug — Int Mathematical Union - 3rd general assembly and congress. St Andrews (UK) 842
- 12 Aug — Int Bronchoesophagological Society - 6th Pan American congress of Otorhinolaryngology. Rio de Janeiro
- 12-15 Aug — Int Union of Hotel, Restaurant and Bar Workers - congress. Oslo

general assembly.

1958 - August Yearbook

- 13-20 Aug — Int Astronomical Union - 10th general assembly. Moscow 828
- 14-20 Aug — Int Congress of Marionette Specialists. Liège (Belgium)
- 16-20 Aug — Federation of Catholic Universities - general assembly. Brussels/Louvain 968
- 18-22 Aug — Int Youth Hostel Federation - 19th conference. Brussels 975
- 18-23 Aug — Int Conference on Semi-Conductors. Rochester (NY, USA)
- 18-25 Aug — Catholic Int Union for Social Service - 9th int congress. Theme : For a more humane world : the contribution of social service. Brussels 417
- ◊ 18-30 Aug — World Association of Girl Guides and Girl Scouts - int extension conference. Skondal (Sweden) 956
- 20-23 Aug — Int Symposium on Glassware. Liège (Belgium)
- 20-27 Aug — Genetics - 10th int congress. Montreal (Canada) 800
- 20-31 Aug — FAO - Latin American Forestry Commission - 6th session. Guatemala 3 35A
- 20-31 Aug — Pan Pacific and Southeast Asia Women's Association - 8th conference. Tokyo (Japan) 283
- 22-23 Aug — Int Office of Allotments - 11th congress. Brussels
- 22-23 Aug — National Lotteries of Western Europe - congress. Brussels
- 23 Aug — European League for Mental Hygiene - meeting. Vienna 903
- 24-27 Aug — Teaching of French at the Secondary Level - int congress. Liège (Belgium)
- * 24-29 Aug — Int Union of Geodesy and Geophysics - int symposium on atmospheric diffusion and air pollution. Oxford (UK) 829
- 24-30 Aug — World Medical Association - 12th Copenhagen 426

SPECIALISTE A PARIS DES CONGRÈS INTERNATIONAUX

REPORTAGES NOIR ET COULEUR

Banquets • Réceptions • Congrès

22, rue de l'Exposition - PARIS (7^e)

Tél. : INV. 36-17

LES MEILLEURES RÉFÉRENCES — LA PLUS PARFAITE ORGANISATION

